

Du 30 mars au 5 avril 2026 - N° 5013

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Heureuse élue

Avec près de 59% des suffrages, un score jamais atteint par la gauche, elle a remporté sur son nom la mairie de Dijon. Si elle reconnaît ce qu'elle doit à son mentor en politique François Rebsamen, **Nathalie Koenders** entend incarner sa propre gouvernance, dont sa campagne a donné le ton : une ambition intacte pour la ville qui l'a vue grandir mais bâtie dans l'écoute et la proximité. *Page 32*

Mathieu Debain, nouveau visage d'Auxerre

Le dimanche 22 mars, il a créé la surprise en éliminant le maire sortant Crescent Marault. Le nouvel édile d'Auxerre veut remettre à plat les projets en s'appuyant sur un audit des comptes de la capitale icaunaise. *Page 5*

Ohaio, la startup qui donne de la voix

La solution IA de traduction simultanée créée par Gabriel Primetens est si performante qu'elle a séduit les organisateurs du salon mondial Vivatech. *Page 4*

6 pages d'annonces légales
Lire les pages 24 à 29

SPÉCIAL MÉCÉNAT



FONDATION DU PATRIMOINE

Les dossiers du JDP

De la charité médiévale aux fondations d'entreprises, la philanthropie française a opéré une mue spectaculaire. Longtemps perçue comme une prérogative de l'Église ou de l'État-providence, elle est devenue un levier économique majeur, pesant aujourd'hui plus de 17 Mds € par an au plan national. Santé (le premier secteur adressé, à la faveur de campagnes médiatisées comme le Téléthon), mais aussi insertion, transition écologique, patrimoine : nombreux sont les domaines qui peuvent bénéficier de dispositifs qui profitent à la fiscalité des entre-

prises, mais aussi à leur image et à leur politique RSE tout en soulageant des politiques publiques exsangues. Localement le secteur bancaire, mais aussi des groupes publics (EDF...) ou privés comme Geotec s'illustrent, de même qu'une myriade d'entreprises réunies au sein du club Entreprises & Mécénat qui mutualise et organise le don à des associations. Le mécénat est, à cet égard, un formidable soutien des projets de territoire.

Pages 7 à 22

Un verger conservatoire prend racine dans l'Yonne. *Page 6*

Business Industries

Un salon industriel & Des rdv d'affaires organisés

REIMS

28 & 29 AVRIL
2026

REIMS
PARC EXPO

2 JOURS dédiés à L'INDUSTRIE

- ◆ Sous-traitance industrielle
- ◆ Équipements de production
- ◆ Fournitures industrielles
- ◆ Services à l'industrie

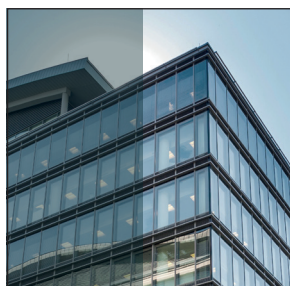
CRÉEZ GRATUITEMENT
VOTRE **BADGE VISITEUR**
www.businessindustries-reims.com



www.businessindustries-reims.com



R 28302 - 5013 - 2€



CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...



Retrouvez toutes nos solutions pour vos **locaux professionnels** sur www.impact-cbre.fr

dijon@impact-cbre.fr

IMPACT
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE
POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS



www.impact-property.fr
Gestion locative & technique



Votre gestionnaire immobilier : Audrey HERAMBourg
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr

Un DPE favorable à l'électricité



Un DPE 2026 en faveur de l'électricité

Avec la réforme 2026 du DPE, 54 % des Français se disent plus enclins à acheter un logement chauffé à l'électricité signe que l'électricité redevient un critère de choix. 39 % des Français la jugent plus intéressante contre 32 % pour le gaz. Pour autant, la décision reste fortement liée au confort réel et à la maîtrise de la consommation au quotidien puisque 41 % n'anticipent aucun changement. Par ailleurs, les Français sont prêts à payer plus pour un meilleur DPE. 52 % des Français accepteraient ainsi de payer plus, dont 20 % prêts à aller jusqu'à +3 % et au-delà. Mais la prudence reste encore forte : 45 % ne paieraient pas davantage. Enfin, les logements chauffés à l'électricité se vendront plus vite pour 63 % des Français.

Les chefs d'entreprises qui perdent leur emploi



Chefs d'entreprise : pertes d'emploi en hausse en BFC

2.010 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en 2025 en BFC, selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs réalisé par l'association GSC et la société Altares. Chaque jour, plus de cinq femmes et hommes se sont retrouvés sans emploi dans la région. Si le nombre recule légèrement par rapport à 2024 (-3,1 %) ce niveau reste très élevé et confirme la persistance de fortes tensions économiques. La Saône-et-Loire est le département le plus touché, avec 432 chefs d'entreprise ayant perdu leur emploi, contre 429 en 2024, suivi par la Côte-d'Or avec 418 dirigeants impactés, soit une baisse de 6,1 % en un an. Le Territoire de Belfort enregistre la plus importante augmentation avec +16,5 % soit 113 chefs d'entreprise ayant perdu leur activité en 2025.

La Capeb Côte-d'Or



La Capeb Côte-d'Or a 100 ans

Pour ses 100 ans, la Capeb Côte-d'Or organisait, le vendredi 20 mars, au Château du Clos de Vougeot, une journée dédiée aux enjeux des entreprises artisanales du bâtiment. L'occasion de rappeler que les petites entreprises du bâtiment sont essentielles au dynamisme économique et social des communes. En Côte-d'Or, elles représentent plus de 4.000 entreprises, près de 8.000 salariés et environ 550 apprentis. C'est également, plus de 950 M€ de chiffre d'affaires générés. La Capeb Côte-d'Or compte plus de 62.000 entreprises adhérentes, soit 96 % des entreprises du bâtiment. Environ 520.000 salariés et 60.000 apprentis.

Le concept Winer, né à Besançon, réinvente la dégustation de vin à l'aveugle de manière ludique, accessible et innovante.

Romain Beke bouscule les codes de la dégustation œnologique



Nancray
En France, pays viticole par excellence, le vin est omniprésent... mais paradoxalement souvent mal compris. Beaucoup de consommateurs l'apprécient sans toujours savoir l'analyser, le décrire ou en comprendre l'origine. L'apprentissage de la dégustation reste encore largement associé à des cours spécialisés, parfois coûteux, chronophages et intimidants. C'est de ce constat qu'est né Winer : un cours d'œnologie à la maison, sans déplacement, sans jugement, et à un coût accessible. Le principe est simple mais efficace : l'amateur achète en boutique ou en ligne (winer.vin) une bouteille en blanc ou en rouge (30 €) dont l'étiquette et le bouchon sont dissimulés par un pelliculage en cire et un emballage en carton spécifique. En scanant le QR Code présent sur le coffret, l'utilisateur accède à une application mobile qui devient son guide personnel. « L'application accompagne la dégustation pas à pas jusqu'à la découverte du millésime, structure l'analyse sensorielle et stimule l'échange, sans abus de jargon technique. On observe, on sent, on goûte, on répond aux questions, on compare, on apprend et on acquiert d'une manière progressive et engageante les bases de la dégustation,

tout en développant sa culture du vin », explique Romain Beke, fondateur de la société Vinomaster, créée en avril 2025, à la base du concept.

DE LA BOUTEILLE AU SMARTPHONE

L'application propose trois modes distincts pour s'adapter à tous les profils :

- ◆ Apprentissage : un parcours pédagogique avec 23 à 25 questions (couleur, intensité, nez, bouche...) truffé d'astuces pour guider les débutants.
 - ◆ Entraînement : un mode pour les plus aguerris qui souhaitent s'auto-challenger en obtenant les réponses qu'une fois la dégustation achevée.
 - ◆ Battle : un mode compétitif permettant de se défier entre amis (jusqu'à sept participants) en temps réel, avec un classement final.
- Pour clore l'expérience, une vidéo d'un sommelier d'un restaurant doublement étoilé à Paris présente la cuvée et le vigneron, apportant une caution d'expertise à la dégustation. « Les vins sélectionnés sont issus de terroirs français, choisis pour refléter la diversité viticole et le savoir-faire des vignerons », précise Romain Beke, par ailleurs entrepreneur indépendant du secteur vitivinicole. Nous comptons actuel-

lement plus de 70 cavistes partenaires et nous venons de nous faire référencer par la centrale d'achat Vinibee, ce qui nous offre un potentiel de 300 magasins en France ». L'entreprise se distingue également par son engagement local. Toutes les bouteilles sont cirées, étiquetées et mises en coffret en partenariat avec l'établissement et service d'accompagnement par le travail « La Bergerie » à Étalans.

De l'idée et la mise en œuvre deux ans de recherche et développement auront été nécessaires, soutenus par la région BFC, BPI France et le PMT, pour un montant total d'investissement d'environ 200.000 €. Depuis ses locaux de Nancray, aidé de son associé Aloïs Bideaux, notamment sur le développement technique, le projet de Romain Beke connaît un début prometteur, avec 100 points de vente et environ 5.000 coffrets vendus depuis le lancement. De nouveaux partenariats prestigieux, notamment avec Franck Thomas Mof en sommellerie, sont déjà en place pour enrichir le contenu de l'application, tandis que des gammes de prix élargies (de 20 € à 50 €) permettront de proposer des vins plus accessibles ainsi que des grands crus.

Frédéric Chevalier

Ils bougent.



NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) BFC. Le Comité régional FBF BFC qui rassemble les banques adhérentes établies sur ses huit départements et relaie dans la région des positions et des actions de la FBF, l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble des banques françaises et étrangères installées en France, vient d'élire Jérôme Ballet à sa présidence pour un mandat de deux ans. Il succède à François de Laportalière, directeur général de la Banque Populaire BFC. Jérôme Ballet, 61 ans, diplômé de l'ESG, a exercé diverses fonctions au sein du groupe BPCE depuis 2000 et a rejoint la Caisse d'Épargne BFC en 2021 au poste de président du directoire.

CHANGEMENT CHEZ MONNOT.



Après quatre décennies à la tête du groupe Monnot, Eric Monnot, artisan de sa transformation et de son rayonnement, transmet la présidence et l'intégralité du capital à un collège de six cadres dirigeants, dont Olivier Casier, qui a pris les rênes de la maison le 19 mars et quatre directeurs généraux en poste depuis 2022. Une transition historique, préparée avec soin, pour garantir la pérennité d'un groupe familial centenaire et son ancrage 100% français. Fondé en 1934, le groupe Monnot est un acteur industriel historique basé à Beaune.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE JOURNAL

ET PLUS ENCORE SUR

www.journal-du-palais.fr





Découvrez
l'histoire du
changement
de nom en
scannant ceci



Nous vous accompagnons dans votre
transformation numérique

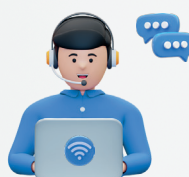
UNE OFFRE COMPLÈTE À 360°



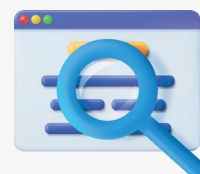
Informatique &
Cybersécurité



Impression &
Dématérialisation



Téléphonie &
Connectivité



Site web &
Marketing digital



3 agences de proximité en Bourgogne-Franche-Comté



Demandez votre
audit gratuit



35 ans
d'expertise



1500
clients



Service client
ultra réactif



www.ektor.fr

Côte-d'Or. Gabriel Primetens, pharmacien curieux, a développé en deux ans un outil de traduction vocale en temps réel qui s'impose face à la concurrence sur les plus grandes scènes tech européennes. Sa start-up, Ohaio, vient de décrocher un partenariat avec le salon Vivatech en pariant sur la qualité de l'expérience utilisateur.

Traduction instantanée : la startup Ohaio trace sa « voix »



Une démo vaut toujours plus que mille mots. Gabriel Primetens nous parle, micro casque sur la tête et les mots apparaissent sur un écran déporté : propres, ponctués, restructurés - dans la langue de notre choix. On a choisi la difficulté avec du Catalan. La traduction est fluide, littérairement parfaite, débarrassée de toutes les hésitations du langage oral. « Le système attend la fin de la phrase pour comprendre le contenu et le restructurer de façon littéralement acceptable dans la langue cible », explique le

fondateur d'Ohaio, un software de traduction vocale pour conférences. C'est précisément ce qui distingue Ohaio de la concurrence : l'outil ne retranscrit pas, il interprète. Il nettoie, ponctue, choisit le bon terme selon le contexte. Un exemple concret : le mot « stérile » possède deux sens distincts en anglais. Si on indique à Ohaio en amont qu'on parle de médecine ou de botanique, il choisira automatiquement le terme le plus adapté. Une fonctionnalité de « spécialisation par contexte » qui est l'argument différenciant. Idem pour les formules de politesse : le système applique automatiquement le ton et acculture son

agent IA aux bonnes manières du pays et de sa langue.

Le texte défile progressivement soit sur un écran, sur scène, placé derrière les speakers, soit sur les smartphones des participants de la conférence, une fois un QRcode scanné. « On peut renseigner, en amont, qui parle et les propos défilent alors dans des couleurs différentes en fonction de l'interlocuteur. À la fin de la conférence, on peut obtenir un résumé de la session », glisse notre interlocuteur de 42 ans.

VIVATECH, LA CONSÉCRATION ET UN PARTENARIAT MAJEUR

Un outil abouti qui n'a, pourtant, que quelques mois d'existence et qui s'appuie sur un premier service de messagerie développé, au départ, pour pouvoir « chater » avec une amie japonaise (voir encadré). La traduction vocale en temps réel est arrivée sur la suggestion de prospects rencontrés en salons, puis à la demande de Marie-Hélène Julliard-Randrian, de Dijon Métropole, pour l'événement LADYj_Tech. Trois mois de développement, une première version imparfaite mais fonctionnelle, et le produit est sur pied.

C'est à Vivatech que tout s'accélère. Présent sur le stand de la région en 2025, Ohaio est testé par des visiteurs du monde entier - unanimes. Mieux encore : des participants remarquent que le service des Dijonnais surpasse celui du prestataire officiel



de l'événement, pourtant déjà en place. Le bouche-à-oreille remonte jusqu'à la direction. Résultat : Ohaio traduira l'intégralité de Vivatech cette année, soit 320 heures de conférence. L'ancien prestataire, suisse, est remplacé. Vivatech rejoint ainsi dans le portefeuille de Gabriel de grands événements publics et des festivals de films, dont celui de Deauville.

SERVICES À L'HEURE

Gabriel Primetens a développé Ohaio en autofinancement et une bourse de la French Tech Tremplin et avec une équipe réduite - composée du CEO, d'Anthony, Cyril et Julien, et des coûts maîtrisés grâce à des

misés à jour « au cas d'usage ». L'objectif affiché est désormais d'atteindre la scalabilité : multiplier les événements, les langues, les configurations et intégrer un nouveau LLM (large langage model) qui permet de réduire la latence de retranscription. Les services d'Ohaio se monnaient à l'heure, à partir de 50€. « Nous nous adressons aux clients qui n'auraient pas eu les moyens de se payer les services d'un traducteur et surtout au milieu de l'événementiel ». Pour les rendez-vous diplomatiques, les « responsabilités légales de traduction ne sont pas assurées », conclut l'entrepreneur.

Max Cadi

D'un chat en japonais à la Commission européenne

■ L'histoire commence en 2022. Gabriel Primetens est pharmacien - « pas du tout dans la tech » - mais curieux et créatif. Pour communiquer avec une amie japonaise dont les échanges deviennent trop techniques, il découvre ChatGPT et son potentiel de traduction. L'idée d'automatiser le process via une messagerie lui vient en tête.

Il développe Ohaio messagerie, une application multilingue fonctionnant sur le même principe que WhatsApp : chaque utilisateur reçoit les messages dans sa propre langue. L'outil séduit rapidement un client inattendu : Missions Publiques, organisme sous-traitant de la Commission européenne chargé des consultations citoyennes. De septembre à mars, 350 jeunes de toute l'Union européenne ont utilisé la messagerie pour débattre dans leur langue natale. « Ça enrichit les débats de façon incroyable », témoigne l'entrepreneur.

M.C.

Côte-d'Or. Afin de réduire le nombre d'accidents en raison de la faune sauvage, SNCF Réseau BFC investit massivement et a été la première région française à se doter d'un poste de régulateur préventeur de la faune.

Réseau ferré : protéger la faune sauvage



Chevreuils et autres sangliers causent des centaines de milliers d'euros de dépenses chaque année pour SNCF Réseau en BFC. En 2025, près de 300 incidents ont été recensés entre des trains et des animaux sauvages avec un impact direct sur plus de 800 trains. En plus des dégâts matériels, les retards induits entraînent des remboursements. Pour réduire la facture, SNCF Réseau BFC a été le premier territoire français à créer un poste de régulateur préventeur de la faune sur le réseau classique

en 2020, en complément de ceux dédiés aux lignes à grande vitesse. « Ma mission consiste à sauvegarder la faune autant que le réseau », explique Gérard Lhomme. Son travail commence par un repérage des passages d'animaux sur le réseau qui se traduit par environ 130 tournées annuelles dans toute la région. « J'inspecte les traces, j'installe des pièges photo pour évaluer le nombre d'animaux, les espèces et la fréquence des passages. »

REPOUSSER POUR PRÉSERVER

Quand les animaux sau-

vages reviennent de façon récurrente, Gérard Lhomme déploie alors certains dispositifs susceptibles de réduire leur présence sur les voies. Il a recours à différents systèmes d'avertissement de la faune qui se déclenchent à l'approche des animaux, initiant un pétard ou des sons dissuasifs. « L'animal surpris peut soit revenir en arrière ou traverser plus rapidement la voie ferrée, en tout cas, il n'y stationne pas. Les bruits varient pour éviter que les animaux ne s'y habituent. » SNCF Réseau a investi 2,5 M€ en cinq ans pour multiplier les outils comme le

strail grid installé à Villers-les-Pots sur la ligne Dijon - Dole - Besançon et visant à sécuriser l'accès à la ligne grande vitesse. « Ce système avec des éléments en pneu recyclé au sol empêche les ongulés d'entrer dans une zone étanche, fermée par du grillage, où ils seraient bloqués. » Cinq autres dispositifs semblables parsèment la région tandis que SNCF Réseau débloquent 900.000 € en 2026 pour en installer un dans le secteur d'Aisy-sur-Armançon, dans l'Yonne, à proximité de Montbard.

Nadège Hubert

Yonne

UNE PASSERELLE DE 20 TONNES AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE À AUXERRE. Dans la nuit du 5 au 6 mars, une étape clé a été franchie dans l'aménagement de la liaison entre le quartier Rive-Droite et la gare ferroviaire Saint-Gervais. Une passerelle métallique de plus de 20 mètres de long et d'environ 20 tonnes a été installée au-dessus des voies ferrées lors d'une opération technique menée de nuit. Mobilisant 18 personnes pendant près de dix heures, l'intervention a nécessité l'utilisation d'une grue de grande capacité pour positionner l'ouvrage à près de six mètres de hauteur. Ce chantier, engagé à l'automne 2025, s'inscrit dans un projet de sécurisation des déplacements après la suppression d'un passage piéton à niveau jugé dangereux. Les premiers travaux ont porté sur la préparation du terrain, la création des rampes d'accès et la réalisation des fondations, notamment par micropieux pour garantir la stabilité des structures. Une seconde structure doit être installée au printemps, avant des essais techniques et les aménagements paysagers des abords. La mise en service de cette nouvelle liaison piétonne et accessible est prévue au printemps 2026.

en bref

COLLECTIVITÉS

Refaire d'Auxerre « une ville rassemblée et apaisée »

Yonne. En devançant assez nettement le socialiste Mani Cambefort (27,73 %) et le maire sortant, candidat de la droite et du centre Crescent Marault (23,96 %) lors d'une quadrangulaire où figurait aussi le candidat du Rassemblement national Pascal Blaise (14,52 %), Mathieu Debain et sa liste « divers centre » *Demain les Auxerrois* (33,80 %) ont créé la surprise dans la préfecture de l'Yonne, lors du second tour des élections municipales. Dès les premiers jours du mandat, celui qui est encore « kiné » au centre de formation de l'AJ Auxerre entend appliquer une nouvelle méthode à la gouvernance de la ville.



Le Journal du Palais. Après avoir été un temps proche du Parti Socialiste, puis de la majorité présidentielle, vous avez souhaité diriger une « liste citoyenne », sans étiquette donc. Qu'est-ce que cela dit de votre approche dans la gestion de la mairie ?

♦ **Mathieu Debain.** C'est une liste qui rassemble des hommes et des femmes dont certains sont plus à droite ou plus à gauche que moi, 21 d'entre eux sont responsables associatifs et ont déjà travaillé pour les Auxerrois. Il y a aussi sept anciens élus. C'est une équipe qui représente bien les habitants de la ville. Dans mon ADN, il y a la volonté d'aller à l'écoute des Auxerrois, de monter mon projet avec eux. Il faut que dans la pratique du pouvoir, je traduise cette méthode. Cela passera d'ailleurs par beaucoup de travail avec les conseils de quartier, leurs représentants pour expliquer le projet, pour construire avec eux les aménagements nécessaires, leur donner aussi l'autonomie financière pour créer du « vivre ensemble ». Je sais aussi que c'est difficile d'être un élu d'opposition et je souhaite que les 39 conseillers municipaux



travaillent ensemble sur des projets d'avenir pour Auxerre.

♦ **Une des premières mesures annoncées est la mise en œuvre d'un audit financier des comptes de la ville. Pourquoi ?**

♦ Connaître le budget est une chose. Avoir un audit précis des comptes est sain afin de pouvoir travailler en conséquence. Cela va être aussi un audit sur les nombreux achats effectués lors de la municipalité précédente, notamment via l'établissement public foncier (EPF) local Doubs Bourgogne Franche-Comté, pour lesquels je suis très inquiet. L'EPF sert à faire de la maîtrise foncière. C'est inté-

ressant quand c'est bien utilisé. L'une de mes premières démarches va être d'aller à la rencontre des responsables.

♦ **Quelles sont les autres mesures que vous souhaitez mettre en œuvre rapidement ?**

♦ Je me suis engagé sur l'arrêt de l'expérimentation des points d'apport volontaire sur la commune associée de Vaux, que nous allons remettre en porte-à-porte. Mon premier déplacement a été d'aller à la rencontre du commissaire Halm, responsable de l'ensemble de la police de l'Yonne. Nous allons remettre la lumière la nuit dans l'ensemble des quartiers d'Auxerre et nous allons progressivement doubler le nombre de policiers municipaux pour qu'il y ait une plus grande présence sur le terrain. Nous allons mettre en place assez vite une brigade de médiateurs parce qu'on sait que dans les conflits de voisinage, dans les incivilités, tout ne se résout pas

avec l'uniforme. Lors de la campagne, j'ai constaté que dans tous les quartiers, les parcs et les jeux pour enfants étaient en mauvais état et qu'il fallait les remplacer. Cela peut paraître quelque chose de mineur, mais c'est important pour les plus jeunes qui, pour beaucoup, n'ont pas de jardin. L'une de mes priorités est de remettre en marche les conseils de quartier. Il faut qu'Auxerre redevienne une ville rassemblée et apaisée.

♦ **L'un des projets phares de votre programme est la revitalisation du centre-ville et l'installation d'une halle gourmande...**

♦ Nous sommes partis du constat que le marché de l'Arquebuse est moribond et qu'il ne fait pas vivre le centre-ville alors même que les Auxerrois nous ont répété lors de la campagne que c'était l'une de leurs principales préoccupations. Nous souhaitons donc implanter une halle gourmande, un lieu mixte, ouvert toute la semaine, où on peut

faire ses courses, manger, boire un verre, et qui peut s'agrandir les jours de marchés. Cela va devenir un lieu de vie, d'échanges qui fera revenir les habitants dans le centre. Nous avons identifié plusieurs lieux pour une implantation.

♦ **... ainsi que de renforcer l'attractivité résidentielle notamment à destination de l'Île-de-France.**

♦ Nous avons été beaucoup râlés sur l'idée de rapprocher Auxerre de Paris, avec un train à 1h30 alors que c'est tout à fait réalisable. Il faut pour cela une volonté politique forte, que nous emmenons sur ce dossier le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Puisque la ligne entre Auxerre et Laroche-Migennes n'est pas électrifiée, il faut accélérer sur le volet hydrogène et conduire les investissements nécessaires.

Propos recueillis par Stéphane Bourdier

Le projet Batardeau-Montardoins enterré ?

Deux projets lancés par la précédente municipalité interrogent sur leur devenir : la création de la Liaison sud d'Auxerre (Lisa) et l'émergence d'un nouveau quartier Batardeau-Montardoins. Mathieu Debain est, à cet égard, catégorique : « Concernant la Lisa, il faut absolument réussir à la terminer et à sécuriser les financements des 6,6 km sous maîtrise d'ouvrage de l'État. La répartition financière a été sanctuarisée, mais l'engagement des travaux n'est pas encore fait. J'ai rendez-vous avec le préfet de l'Yonne dans les prochains jours à ce sujet. Quant au projet du nouveau quartier Batardeau-Montardoins, il est aujourd'hui irréalisable. Ce n'est pas pour autant un manque d'ambition. Le silo transformé en data center qui chauffe le jacuzzi et l'hôtel de luxe, chacun peut rêver... Je crois qu'il faut repenser le projet et je vais pour cela rencontrer les différents acteurs du dossier. »



Outre la création d'une centaine de logements, le projet présenté par Crescent Marault sur l'emprise du Batardeau envisageait la création de deux hôtels, un restaurant en rooftop, des espaces d'activités économiques et culturelles... jugé « irréalisable » par le nouveau maire.
Crédit : Silvio d'Ascia Architecture.



Yonne. La commune de Gisy-les-Nobles poursuit sa stratégie de végétalisation. Un verger conservatoire et de nouveaux aménagements paysagers verront bientôt le jour sur un terrain communal.

Un verger conservatoire prend racine à Gisy-les-Nobles



Au cœur du Nord de l'Yonne, là où le paysage ondule doucement, le village de Gisy-les-Nobles s'apprête à planter les graines de son futur. En dépit d'un modeste budget, les élus ne tarissent pas d'idées pour divertir sa population et rendre hommage à des lieux historiques. Toutefois, pour cette commune de 590 habi-

tants, l'heure n'est plus seulement au loisir et à la préservation du patrimoine bâti, mais bien à celle du patrimoine vivant.

UNE DYNAMIQUE VERTE RÉCOMPENSÉE

Labellisée « Villes et Villages Fleuris » en 2022, avec une première fleur, Gisy-les-Nobles récolte les fruits d'une politique alliant esthétique et écologie. Sous l'impulsion de l'équipe municipale, dont Alexandre Finelli, premier adjoint spécialisé dans les domaines agricole et forestier, la commune a repensé son cadre de vie. Depuis quelques années, elle souhaite s'illustrer au-delà du simple entretien des espaces végétalisés. Par exemple, un soin particulier est désormais apporté à l'entretien des fossés entourant la commune, alimentés par une dérivation de l'Oreuse.

RENAISSANCE D'UNE FRICHE

Un verger conservatoire sera planté à l'angle de la rue Saint-Pregts et du Chemin de Ronde. Au début de l'été 2025, la collectivité s'est engagée dans le projet d'embellissement de ces deux parcelles communales d'une surface de plus de 1.000 m². Elle avait d'abord procédé à

un défrichage de ce terrain, acquis en 2021, où gisait autrefois le reste d'une bâtisse ravagée par les flammes. Fin 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté a accepté de financer la création de cet espace arboricole à hauteur de 60%, sur un montant total de 2.252,50 €.

UN VERGER À INVENTER

Dans un premier temps, ce verger dit « conservatoire », car fourni en variétés très anciennes d'arbres fruitiers, occupera timidement les lieux avec de jeunes pousses : 15 au total (cerisiers, pommiers, mirabelliers, poiriers, néflier, cognassier). Placés côté route, car moins imposants, des arbrisseaux (cassis noir, groseilliers rouges, blancs, etc.) veilleront sur ces parcelles. « *Sur le devenir des fruits, on le saura d'ici 5 ou 6 ans* », estime Alexandre Finelli. Son mode de gestion reste une page blanche que la municipalité aimerait écrire avec les habitants. La mairie fourmille d'idées pour faire vivre cet espace : une collaboration avec les écoles ou encore la création d'une fête de la pomme.

VÉGÉTALISER POUR PROTÉGER

La municipalité en profitera pour repenser la cohabitation entre les



Place de l'Église de la commune de Gisy-les-Nobles. Crédit : JDP.

véhicules et les piétons sur cette portion de départementale, qui assure la liaison vers La Chapelle-sur-Oreuse. L'objectif est de prolonger un chemin existant, dédié aux promeneurs. L'élu souligne l'importance de cet aménagement pour leur tranquillité : « *C'est une petite allée piétonne où on va replanter une charmille* ». Une lisière jumelle

pourrait aussi être créée de l'autre côté de la route afin de réguler la vitesse des véhicules. Plusieurs études, menées notamment par le Cerema, démontrent en effet que la végétation en bordure des routes peut contribuer à apaiser la circulation.

Floriane Boivin

Yonne. Le PETR Nord Yonne poursuit les actions menées l'an passé dans le cadre du Contrat local santé (CLS). L'objectif est clair : répondre aux enjeux sanitaires du territoire, surtout en termes de prévention et d'accès aux soins.

Contrat Local Santé 2024-2028 : les axes d'intervention pour 2026



Lancé par le Grand Sénois en 2018, le Contrat Local Santé (CLS) est étendu au PETR Nord Yonne (pôle d'équilibre territorial et rural) depuis janvier 2025. Deux ans auparavant, un diagnostic préalable avait permis de définir l'offre de santé du territoire ainsi que l'état de santé de la population. « *J'espère pouvoir continuer sur le travail mené depuis maintenant cinq ans* », s'est exprimée Nadège Naze, conseillère syndicale déléguée à la santé du PETR Nord Yonne en charge du projet. Pour l'année 2026, l'équipe du CLS relève de nouveau le défi d'améliorer l'offre de soins. Un plan qui s'articule autour de plusieurs axes dont la démographie médicale, la prévention ou encore la santé mentale. « *Mieux vaut prévenir*

que guérir », rappelle Nadège Naze. Fer de lance du PETR Nord Yonne, la prévention couvre en effet une majorité du dispositif, pensé par ailleurs à très long terme. Célia Carillo, chargée de mission de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, estime que la collectivité pourra réellement en mesurer l'impact d'ici une vingtaine d'années.

Les actions du CLS mobilisent chaque année de nombreux partenaires et bénévoles et suscitent un intérêt grandissant du public. L'an dernier, quinze actions ont été menées afin de promouvoir le dépistage de ces maladies auprès de la population : Octobre Rose, contre le cancer du sein, Mars bleu, contre le cancer du côlon, suspendu en cette année en raison des élections municipales. En revanche, le Forum du diabète n'a pas eu le succès escompté, organisé à Savigny-sur-Clairis,

lieu jugé trop « *excentré* », et dont la communication était insuffisante.

La collectivité peine encore à endiguer la pénurie de praticiens. En cause, notamment : le vieillissement de la population qui entraîne une augmentation des besoins en santé et la répartition géographique inégale des médecins, malgré des efforts des zones rurales en termes d'attractivité. Nadège Naze ne peut que saluer « *la synergie entre les partenaires de la santé et les préventionnistes. Pour un territoire et ses habitants, c'est essentiel* ».

Le PETR ne s'avoue pas vaincu pour autant, actionnant divers leviers pour apporter des solutions aux patients, aux personnes vulnérables notamment : une politique d'accueil d'étudiants en médecine pour un semestre (27 internes pris en charge en 2025) et le renforcement des échanges interpro-

fessionnels entre les praticiens, événements organisés par des établissements de santé du territoire.

LES NOUVEAUTÉS EN 2026

En 2026, le PETR Nord Yonne renouvelle et renforce la plupart de ses actions, notamment autour de l'endométriose, la nutrition avec le PAT (Projet Alimentaire Territorial), la plateforme Pass Santé Jeunes, la santé sexuelle. Encore en réflexion quant à son format, le « Mois sans tabac » se tiendra en novembre. Sur la santé des plus jeunes, le CLS prévoit une sensibilisation accrue à l'impact des écrans, avec l'exposition : « *Insupportable Portable* ». Le volet « sport-santé » sera mené en collaboration avec un enseignant APA (activité physique adaptée).

F. B.

Yonne

LE PROJET DE PARC ÉOLIEN ENVISAGÉ À PASILLY ET MOULINS-EN-TONNERROIS DÉFINITIVEMENT ENTERRÉ. Le Conseil d'État a rejeté le pourvoi du promoteur, la société Elicio France, confirmant ainsi les décisions administratives précédentes qui avaient déjà refusé l'autorisation du projet. Le programme prévoyait l'implantation de quatre éoliennes dans ce secteur du Tonnerrois. Mais le projet avait été refusé par la préfecture de l'Yonne, décision ensuite confirmée par la justice administrative en appel. La plus haute juridiction administrative vient donc de clore le contentieux en validant ces refus successifs. Pour l'opérateur, cette décision met ainsi un terme à plusieurs années de procédures et de recours visant à obtenir l'autorisation environnementale du parc. Elle illustre les contraintes réglementaires et contentieuses qui entourent le développement de l'éolien terrestre, notamment dans les territoires ruraux où les projets peuvent susciter des oppositions liées aux enjeux paysagers et environnementaux. Dans l'Yonne, où plusieurs projets sont à l'étude ou en exploitation, ce revers judiciaire souligne la sensibilité du déploiement des infrastructures d'énergies.

en bref

OFFRE D'ABONNEMENT

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- ➔ VERSION NUMÉRIQUE
- ➔ SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

Renseignements au 03 80 68 25 55
ou abonnement.jdp@legalnet.org





LE MÉCÉNAT, moteur invisible de l'économie

De la charité médiévale aux stratégies RSE des multinationales, la philanthropie française a opéré une mue spectaculaire. Longtemps perçue comme une prérogative de l'Église ou de l'État-providence, elle est devenue un levier économique majeur, pesant aujourd'hui plus de 17 Mds € par an au plan national.

Le mécénat social ou sociétal s'inscrit dans une longue filiation. Au Moyen-Âge la philanthropie (« *sentiment qui pousse les hommes à venir en aide aux autres* », selon la définition du Larousse) s'appelle en effet charité : elle est locale, religieuse et si elle pose le principe de pallier l'absence (ou plus tard la carence) des aides publiques, elle est à l'origine centrée sur le salut de l'âme du donateur : les Hospices de Beaune en sont une illustration éclatante comme en témoigne l'acte fondateur : « *Moi, Nicolas Rolin, chevalier, citoyen d'Autun, seigneur d'Authume et chancelier de Bourgogne, en ce jour de dimanche, le 4 du mois d'août, en l'an de Seigneur 1443 [...] dans l'intérêt de mon salut, désireux d'échanger contre des biens célestes, les biens temporels [...] je fonde, et dote irrévocablement en la ville de Beaune, un hôpital pour les pauvres malades...* ».

Cette logique, bien qu'adaptée aux enjeux contemporains, demeure le socle de la démarche, constate Olivier Desmarescaux, président de la Fondation de France Centre-Est qui la résume ainsi : « *Des moyens privés qui prennent en charge d'une manière ou d'une autre l'intérêt général* ».

“ La Fondation de France a été créée en 1969 par le général de Gaulle et André Malraux sur le constat que l'État ne peut pas tout. ”

OLIVIER DESMARESCAUX, PRÉSIDENT DE LA FONDATION DE FRANCE CENTRE-EST.

CADRE JURIDIQUE

Jusqu'à la Révolution, les professions s'organisent également, avec des systèmes d'entraide au sein des corporations. Mais la volonté jacobine des révolutionnaires vient bouleverser cette organisation : la loi Le Chapelier (1791), supprime les corporations et les fondations, craignant l'émergence de pouvoirs intermédiaires. Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle pour que de grandes structures scientifiques et sociales revoient le jour, à l'image de l'Institut Pasteur (1887).

Jusqu'au début des années 2000, la France accusait un retard structurel sur les pays anglosaxons où la philanthropie est intrinsèquement liée à la réussite sociale et financière, mais aussi à un État beaucoup moins providentiel, notamment concernant le système de santé. La bascule est politique : la loi Aillagon (2003), offrant une réduction d'impôt de 60 % sur les dons des entreprises, transforme le mécénat en un outil de gestion stratégique. La loi LME (2008) vient la compléter grâce à la création des fonds de dotation, des structures plus souples que les fondations, permettant à des acteurs de taille moyenne de s'engager. Depuis, le secteur a explosé : en 2024, 5.833 fondations et fonds de dotation sont en activité, soit une progression de 4 % par rapport à 2023, selon le Baromètre de la philanthropie 2025 de la Fondation de France. Selon la même source, « *l'engagement des acteurs philanthropiques est toujours plus soutenu, avec une augmentation de leurs dépenses de 9 %, soit plus de 17 Mds € consacrés aux actions d'intérêt général* ».

On peut s'interroger sur la pertinence d'un tel modèle dans un pays développé comme la France, avec un État fort. Olivier Desmarescaux, s'appuyant sur les conditions de la naissance de la Fondation de France, n'y voit aucune contradiction, bien au contraire. « *La Fondation de France a été créée en 1969 par le général de Gaulle et André Malraux sur le constat que*

l'État ne peut pas tout. Et il y avait par ailleurs la volonté de s'inspirer de ce qui se fait dans le monde anglo-saxon ».

LES VISAGES DU MÉCÉNAT

En la professionnalisant, la France a entraîné la philanthropie vers une véritable ingénierie du don, particulièrement efficace au sein de la Fondation de France (voir encadré page 10). Le mécénat prend des visages divers, depuis le soutien à l'art contemporain jusqu'à la lutte contre les inégalités territoriales, en passant par des actions face au dérèglement climatique, ou dans le domaine de la santé, un secteur particulièrement médiatique (Téléthon, par exemple). À ce titre, un organisme comme la Fondation de France agit comme un éclairer en détectant, grâce à son réseau de 1.200 experts, des causes orphelines ou naissantes là où les pouvoirs publics vont se concentrer sur la gestion des « *grands nombres* ». Olivier Desmarescaux cite par exemple la solitude des jeunes, identifiée comme préoccupante par le réseau d'experts de la Fondation de France bien avant la crise du Covid ; ou encore le cas des soins palliatifs, longtemps jugés secondaires par la médecine plus focalisée sur la guérison : il y a trente ans, l'organisme finançait déjà grâce à des fonds 100 % privés des programmes et des équipes et ce qui était autrefois marginal est devenu un standard de soins discuté au plus haut niveau législatif sur les droits des malades en fin de vie.

La nature du mécénat a également changé : Marie-Amélie Barnoud, en charge de la Fon-



dation du groupe Geotec (voir page 22), abritée par la Fondation de France, témoigne de cette évolution. Les fonds de la société cote-d'orient, à l'origine un soutien à l'art contemporain qui a permis la constitution d'une collection d'exception de 70 œuvres, ont ainsi muté vers des actions plus globales en faveur de l'inclusion des personnes vulnérables (handicapés, sortants de détention...) ou pour faire face au changement climatique. C'est aussi l'orientation prise par la Fondation de France qui dans les dossiers qu'elle mécène, privilégie les actions transversales, qui apportent des solutions sans se contenter de panser les plaies. Au niveau des entreprises, le mécénat sociétal devient donc un investissement intégré aux performances globales des entreprises et à leurs valeurs. « *Le mécénat valorise une image institutionnelle de l'entreprise*, explique Marie-Amélie Barnoud, *que nous expliquons aux jeunes collaborateurs qui intègrent la société* ». Mais pas question d'en faire un élément marketing : « *Quand on présente Geotec à l'extérieur, on ne parle pas obligatoirement des actions, ce n'est pas du sponsoring, on ne promeut pas Geotec à travers la Fondation.* »

Le fondateur de Geotec a également été un inspirateur du Club Entreprises & Mécénat (lire page 21) qui chapeaute les entreprises désireuses d'être aidées pour s'engager dans le mécénat en BFC : en 2025, la thématique était celle de la lutte contre les inégalités territoriales. Être ainsi épaulé est un atout, comme l'explique Olivier Desmarescaux : « *L'entrepreneur est spécialiste dans son métier, il ne peut pas être spécialiste sur les causes, sur les initia-*

tives, sur la façon de faire... Et c'est pour ça qu'il a besoin d'être accompagné ». Être abrité par la Fondation de France, ce qui est le cas d'une fondation d'entreprises sur deux au niveau national, ou par un club comme Entreprises & Mécénat, est aussi un gage de sérieux pour les donateurs qui peuvent ainsi donner en toute confiance.

CONVAINCRE, ENCORE...

Malgré le contexte économique, la générosité globale (particuliers et entreprises) se maintient autour de 17 Mds €. Si les dons des particuliers marquent parfois le pas face à l'inflation, le mécénat d'entreprise, lui, continue de croître, porté par les TPE et PME qui représentent désormais 97 % des mécènes selon le Baromètre Admical 2025. Pour autant, le potentiel de croissance reste toutefois massif dans le secteur privé. En BFC, par exemple, seules 8 % des entreprises (soit environ 7.000) pratiquent aujourd'hui le mécénat, laissant 92 % du tissu économique hors de cette démarche. 67,7 % des entreprises mécènes en BFC sont des TPE (18,7 % du volume total des dons déclarés dans la région) qui abondent la richesse territoriale à hauteur de 52,7 M€ (contre 32,8 M€ en 2020). Un soutien discret, mais pourtant bien présent : selon la Fondation de France, sur le plan national, 88 % des entreprises mécènes agissent aujourd'hui au niveau local ou régional, renforçant l'écosystème économique de proximité.

Emmanuelle de Jesus



Parce que
toutes
les causes
sont liées

On n'agira pas sur une cause sans agir sur toutes.

Précarité, emploi, santé, éducation, culture, environnement, recherche médicale...

Aujourd'hui devant la multiplicité et l'urgence des défis à relever,

être la Fondation de toutes les causes est une force et même une nécessité.

Pour soutenir nos actions, faites un don sur fondationdefrance.org

Fondation
de
France

La Fondation
de toutes les causes

Mécénat de proximité : le modèle gagnant de la Fondation du Patrimoine



FOSSE DIONNE À TONNERRE (89). CRÉDIT : LES PETITES DE FRANCE

Alors que les budgets publics se contractent, le mécénat privé s'impose comme le nouveau pilier de la sauvegarde des territoires. En Bourgogne Franche-Comté, première région de France en volume d'aides redistribuées, reportées au nombre d'habitants, la Fondation du Patrimoine déploie une ingénierie financière unique, sans aucune subvention publique directe. Jean-Christophe Bonnard, délégué régional, détaille ce mécanisme où l'impôt devient un investissement local.



LA Fondation du Patrimoine est depuis son origine le partenaire des collectivités pour la préservation du patrimoine vernaculaire français. Églises, lavoirs, four à pain, antique forge... pour les petites communes sans grand budget, la Fondation du Patrimoine est un outil indispensable sans lequel les projets de restauration resteraient à l'état de projet. Pour le grand public, elle est indissociable de la Mission patrimoine lancée par Stéphane Bern puisque la Fondation instruit les dossiers susceptibles d'être mécénés via le Loto du Patrimoine. Or le fonctionnement de cette Fondation d'utilité publique repose exclusivement sur des ressources privées et des mécanismes de redirection fiscale.

Au niveau national, la structure s'appuie sur la responsabilité sociétale de grands groupes : « Les mécènes ce sont, par exemple AXA, TotalÉnergies, ou Dassault qui s'engagent, détaille Jean-Christophe Bonnard, délégué régional BFC. On n'a aucune subvention. On a des mécènes nationaux : c'est l'État qui nous donne une partie de la recette du Loto du patrimoine. On a aussi les souscriptions, les successions en déshérence dont une partie nous revient chaque année. » La Fondation doit donc se battre pour

que les mécènes fléchent leurs dons en faveur du patrimoine – c'est la santé qui est, de loin, le premier secteur bénéficiaire du mécénat en France. Mais la Fondation a des arguments.

TRANSFORMER LA FISCALITÉ EN LEVIER TERRITORIAL

Pour les chefs d'entreprise et les particuliers, le mécénat via la Fondation du Patrimoine n'est pas seulement un acte philanthropique, c'est un outil d'optimisation fiscale puissant au service de l'économie locale. Le dispositif permet de fléchir son impôt vers des chantiers concrets, souvent situés à quelques kilomètres du siège social ou du domicile. Pour les entreprises, un don permet une déduction d'IS de 60 %. Pour les particuliers : une réduction d'IR de 66 % (et 75 % pour les personnes assujetties à l'IFI). Par ailleurs, estime Jean-Christophe Bonnard, « le patrimoine agit alors comme catalyseur de lien social puisque souvent des événements sont organisés dans le but de collecter des dons. »

Ce lien social se double d'une efficacité redoutable sur le terrain : la Fondation ne se contente pas de collecter, elle multiplie l'investissement. « La Fondation du Patrimoine abonde la collecte de deux façons. On apporte nos fonds propres de l'ordre de 20 % en plus de la collecte. Et on bonifie la collecte. » Pour une commune ou un propriétaire privé, le succès d'une souscription change radicalement l'équation budgétaire : « Ça nous permet de contribuer de façon importante au financement, cela peut représenter entre 15 jusqu'à 30 % de l'enveloppe de travaux. »

UN REMPART CONTRE LA «CATASTROPHE» PATRIMONIALE

Le constat de Jean-Christophe Bonnard est lucide : sans l'apport du mécénat populaire et entrepreneurial, le patrimoine vernaculaire disparaîtrait. « On voit que les pouvoirs publics ont de moins en moins d'argent. Si le privé – c'est-à-dire les populations via la Fondation et d'autres – ne prennent pas le relais, ça sera catastrophique. »

En BFC, ce relais est une réalité tangible. L'an dernier, la Fondation a injecté 9 M€ dans l'économie régionale, dont 3,2 M€ issus directement de la collecte de proximité. Cela fait de la BFC la première région française en termes de sommes redistribuées par rapport au nombre d'habitants !

Emmanuelle de Jesus

LA FONDATION DE FRANCE : UNE INGÉNIERIE DU DON PERFORMANTE

La Fondation de France met à disposition des donateurs une véritable expertise en ingénierie du don, proposant une gamme de dispositifs adaptés aux profils des philanthropes et à l'ampleur de leur engagement.

LE DON SIMPLE

La forme la plus directe, utilisée notamment pour des collectes d'urgence. La Fondation peut mobiliser rapidement des dispositifs de collecte massive, comme lors du cyclone à Mayotte où elle a récolté 40 M€ en quelques semaines.

LA FONDATION ABRITÉE (OU SOUS ÉGIDE)

La forme la plus structurée et pérenne, destinée aux entreprises ou aux familles disposant de moyens significatifs, avec un ticket d'entrée débutant généralement à 200.000 €. La Fondation de France apporte alors son expertise administrative, juridique et fiscale, tout en garantissant que les actions respectent l'intérêt général. Elle est d'ailleurs le premier réseau de ce type, abritant une fondation sur deux en France.

LE PRODUIT-PARTAGE

Ce mécanisme permet à une entreprise de reverser une somme fixe (par exemple 1 €) sur chaque produit vendu pendant une période donnée. L'argent est collecté via la Fondation de France pour financer des causes spécifiques, sans entrer dans les bénéfices de l'entreprise.

LES CLUBS D'ENTREPRISES

Cette forme de philanthropie collective permet à plusieurs entreprises de mutualiser leurs moyens pour accroître leur don et bénéficier de l'expertise de la Fondation pour sélectionner et suivre des projets à fort impact.

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE FLUX

La Fondation développe des mécanismes innovants avec certaines professions, comme les notaires en région Aura (action «Un acte, 1 €»). Ces différents outils permettent aux philanthropes, qu'ils soient des particuliers (60 % des donateurs) ou des entreprises (40 %), de choisir le degré de complexité et de suivi qu'ils souhaitent donner à leur engagement.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

**Donnons un avenir
à notre histoire**

**Soutenez la restauration de notre patrimoine
en Bourgogne-Franche-Comté**

Faites un don !

Par chèque ou en ligne sur le site : fondation-patrimoine.org

88 rue Jean-Jacques Rousseau - BP25105 - 21051 Dijon
bfcdijon@fondation-patrimoine.org | 03 80 43 97 19



Mécénat d'entreprise, levier fiscal et engagement stratégique



Cédric Boutillon, expert-comptable au sein d'André le Groupe.

Crédit photo : André le Groupe.

Le Journal du Palais. Quelles sont les motivations premières qui poussent un dirigeant d'entreprise à s'engager dans une démarche de mécénat ?

Cédric Boutillon. Le point d'entrée, c'est l'optimisation fiscale. C'est vraiment ce qui va attirer le dirigeant d'entreprise et c'est ce sur quoi compte l'État, qui cherche à se désengager du financement et cherche des manières de motiver les donateurs. Cependant, un second levier émerge de plus en plus : l'impact social et sociétal que l'entreprise peut avoir dans son tissu local. C'est une façon pour le chef d'entreprise d'avoir un impact en externe dans son écosystème économique et à l'intérieur de son entreprise puisque, suivant les causes qu'il va soutenir et mettre en avant, il va créer une marque d'entreprise à laquelle les employés peuvent adhérer.

Comment accompagnez-vous vos clients qui souhaitent s'engager dans ce dispositif ?

Qui dit comptabilité dit éligibilité. Notre premier axe de travail va être d'expliquer les règles à respecter dans le cadre de la loi mécénat. Il s'agit de vérifier que l'organisme bénéficiaire est bien éligible au mécénat et que notre client reçoit bien un Cerfa complété pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt. La distinction est essentielle :

le mécénat est un don sans contrepartie publicitaire directe, a contrario du parrainage ou du sponsoring qui affiche clairement l'aide reçue.

Au-delà de l'aspect comptable, comment le mécénat représente-t-il un véritable levier stratégique ?

Nous amenons le dirigeant à définir sa stratégie de marque, sa stratégie RSE pour savoir quelles sont les causes qu'il veut défendre. Il vaut mieux éviter de disperser ses dons : s'il commence à faire des dépenses de 10 € dans 50 associations différentes, il aura moins d'impact que s'il met en avant une cause unique... et que ses employés embarquent dans cette stratégie. Cela peut aussi passer par le mécénat de compétence, qui est une forme de mobilisation des équipes pour les embarquer sur un projet. Le mécénat est un outil qui mériterait d'être mieux connu, même s'il est sous-utilisé car l'impact RSE va prendre de plus en plus d'importance. C'est aussi un véritable levier pour les jeunes générations, un facteur d'attractivité pour recruter et fidéliser les talents.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

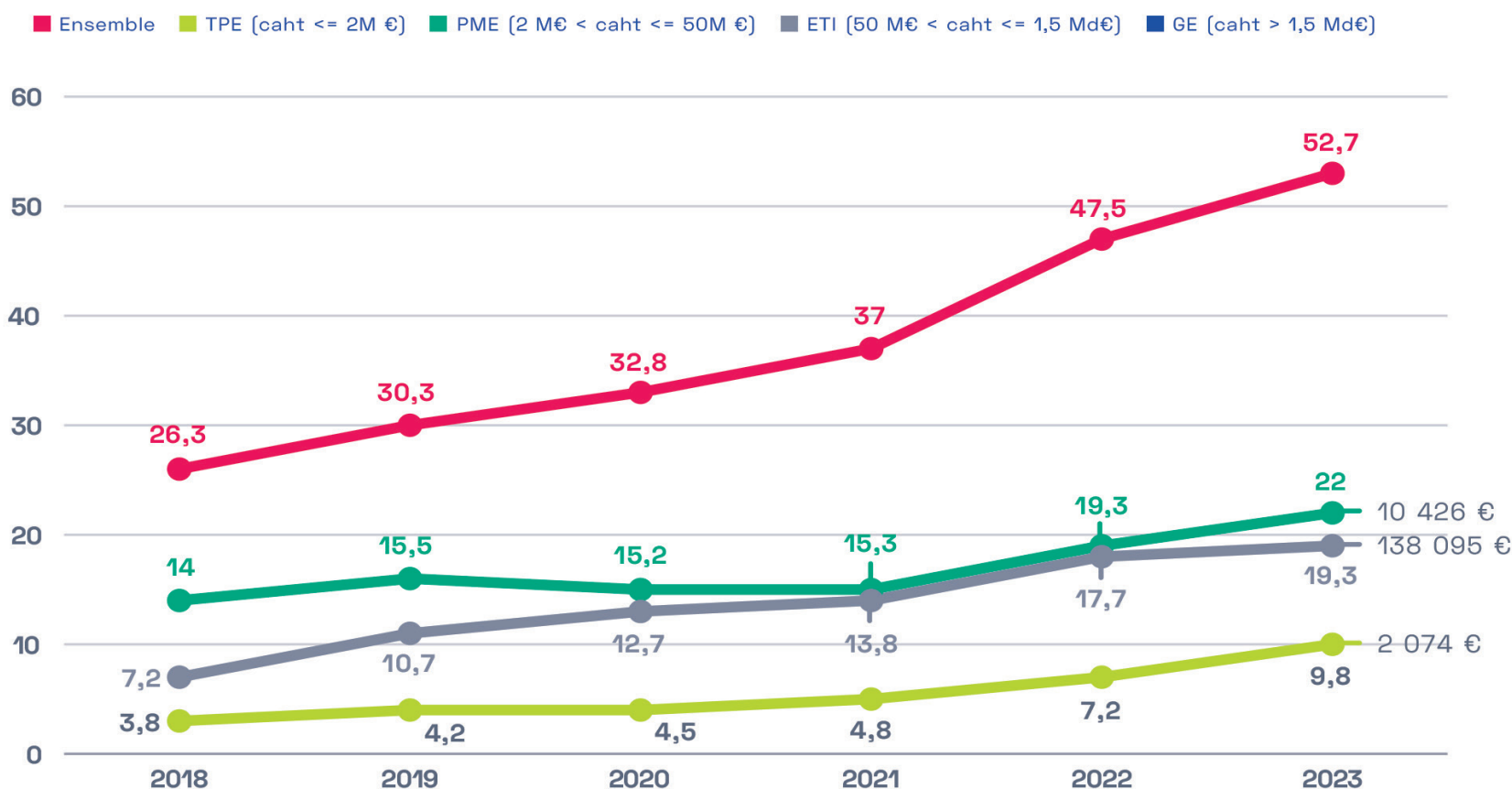
40 %

C'est la part du soutien au sport dans le montant total des dons en France en 2024, porté par l'effet JO 2024 à Paris.
Source : Baromètre Admical 2024.

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

♦ La loi du 1^{er} août 2003 dite loi Aillagon offre une réduction d'impôt sur le revenu des particuliers augmentée de 50 % à 60 % (la réduction de 66 % qui s'applique actuellement ayant été apportée par le décret n° 2008-294 du 1^{er} avril 2008), le plafond passant de 10 % à 20 % du revenu. Pour les entreprises, la loi permet une réduction d'impôt de 60 % du don (dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires, ramené à 40 % au-delà de 2 M€ de dons). Lorsque le plafond est dépassé au cours d'un exercice, l'excédent du don est étalé au maximum sur les 5 exercices suivants, après la prise en compte d'éventuels nouveaux dons effectués durant ces exercices. Enfin, l'avantage fiscal sur l'acquisition des trésors nationaux a par ailleurs été étendu à l'acquisition d'œuvres d'intérêt patrimonial majeur.

» L'évolution du montant des dons déclarés par taille d'entreprise



Clé de lecture

En 2023, les PME ont déclaré 22 millions d'euros de dons, contre 14 millions d'euros en 2018 et leur don moyen atteint 10 426 €.

■ GE (caht > 1,5 Md€) : absence de données
caht : chiffre d'affaires hors taxes
M€ : millions d'euros
Md€ : milliards d'euros

Avec une augmentation de plus de 12 millions d'euros, les ETI sont les entreprises qui ont enregistré la plus forte hausse du volume de dons.

La Fondation Pluriel déploie un mécénat local et de compétences



FONDATION PLURIEL / DAVID CESBRON

Depuis sa transformation en fondation reconnue d'utilité publique en 2022, la Fondation Pluriel structure ses activités de mécénat autour d'un modèle hybride, alliant solidarité et performance économique. Entre avantages fiscaux pour les donateurs et partenariats « gagnant-gagnant » avec les entreprises locales, l'organisation s'affirme comme un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire.

LA mutation de la Fondation Pluriel, opérée il y a quatre ans, a marqué un tournant stratégique pour ce collectif franc-comtois engagé au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de fragilité sociale. Le passage du statut associatif à celui de fondation reconnue d'utilité publique, a ainsi offert à ex-Adapei du Doubs un cadre juridique plus sécurisant pour les donateurs, qu'ils soient particuliers ou entreprises, l'accès au mécénat et à des avantages fiscaux significatifs, notamment au titre de l'impôt sur la fortune immobilière, des leviers que la fondation souhaite davantage activer à l'avenir. « Dans un contexte marqué par une contraction durable des ressources allouées par les financeurs institutionnels, l'ambition de la fondation est de garantir son modèle économique à long terme pour pérenniser la qualité des accompagnements », explique Franck Aigubelle, directeur général de la Fondation Pluriel.

L'organisation s'appuie sur une gouvernance solide où siègent des partenaires institutionnels de premier plan comme la région Bourgogne Franche-Comté, la CCI Saône-Doubs et la Banque des Territoires, « qui sont membres de droit », précise Franck Aigubelle. C'est inscrit dans nos statuts et validé par le ministère de l'Intérieur. Cela montre bien l'orientation économique que l'on donne à la fondation ». La structure qui est notamment active sur le champ de l'insertion professionnelle dans des filières aussi variées que la sous-traitance automobile, la restauration collective, l'entretien d'espaces verts, la blanchisserie..., génère un chiffre d'affaires de 160 M€, « intégralement réinvesti dans l'économie locale et non délocalisable », affirme Franck Aigubelle. Nous sommes parfois vu uniquement comme une source de coût pour la collectivité, alors que l'on porte en fonds propres une bonne partie de notre activité. Quand on concrétise des pro-

jets immobiliers, à l'image de la reconstruction de notre blanchisserie à Pontarlier, pour 11 M€, c'est autant d'entreprises locales qui en bénéficient ».

LE MÉCÉNAT PAR L'ACTIVITÉ : LE CHOIX DU « GAGNANT-GAGNANT »

Si la fondation est habilitée à recevoir des dons et des legs classiques, elle entend aujourd'hui activer davantage le levier d'un mécénat ancré dans le monde du travail. Pour Franck Aigubelle, le soutien le plus efficace passe ainsi par l'engagement économique des entreprises partenaires. « Le meilleur moyen de nous soutenir, c'est de construire avec nos clients des partenariats qui s'inscrivent dans la durée, qui offrent à la fois la garantie de parcours fluides et sans ruptures pour nos publics, tout en sécurisant nos finances », appuie Franck Aigubelle.

En sollicitant ces services, les entreprises remplissent non seulement leurs obligations d'emploi de travailleurs handicapés mais elles soutiennent aussi directement l'insertion professionnelle des personnes fragiles. La fondation travaille déjà avec de grands comptes comme Stellantis, SEB ou le groupe Accor.

UNE GÉNÉROSITÉ DE PROXIMITÉ

Outre le mécénat de compétences, la fondation, qui possède son propre organisme de formation (Formasens) est également habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage. « Cela nous a permis récemment d'aménager des locaux professionnels de Maiche, de mettre en place une serre à Montbéliard ou plus généralement de construire des formations professionnalisantes permettant aux personnes en situation de handicap d'intégrer les entreprises sur les secteurs en tension ».

Le premier grand chantier sous son nouveau statut, de la Fondation Pluriel concerne la rénovation d'un gymnase à Montbéliard, un projet estimé à 2 M€ pour lequel la structure devrait activer son plan mécénat. « La proximité reste essentielle pour nos donateurs, rappelle Franck Aigubelle. De nombreuses familles nous soutiennent parce qu'elles ont une personne en situation de handicap qui a été accueillie dans un de nos établissements. De même les associations locales ont à cœur de flécher leurs dons vers des projets concrets, solidaires qui font vivre le territoire ».

Frédéric Chevalier

2.000

personnes engagées au service de ces publics

11

marques, comme la cuisine d'Uzel, l'Unap, BTP insertion...

69

sites d'accueil de proximité

10

sites industriels de production qui produisent 100 millions de pièces par an.

3.600

personnes en situation de handicap accompagnées



FONDATION
PLURIEL**Mustapha est opérateur
de production**

et chaque jour, il se rend au travail. Avec Jérémy et Sophie, ils assemblent 1250 pièces industrielles. Pour lui, une journée de travail réussie, c'est quand il atteint ses objectifs et qu'il a passé un moment sympa avec ses collègues.

**Mustapha est travailleur
handicapé**

et grâce à nos partenariats avec les entreprises du territoire, comme Mustapha, ils sont 1000 à travailler et à développer leurs compétences à la Fondation Pluriel.

**Vous aussi, rejoignez l'aventure
et faites de votre entreprise
un levier d'inclusion**

Découvrez comment agir, à votre échelle,
rendez-vous sur notre site internet
www.fondationpluriel.org/rejoindre-laventure



Devenez acteurs de la recherche médicale aux côtés de la FONDATION CLÉMENT-DREYON



Administrateurs et membres de la Fondation Clément-Dreyon : de gauche à droite : Maurice Giroud, Elisabeth Soudry, Philippe Winter, Marc-Antoine Perchet et André Galland. Crédit : FCD.

Fondée à Dijon il y a plus d'un siècle et reconnue d'utilité publique, la Fondation Clément-Dreyon soutient la recherche médicale et les jeunes talents scientifiques en Bourgogne Franche-Comté. Avec déjà plusieurs dizaines de projets financés, elle souhaite aujourd'hui renforcer les partenariats avec les entreprises du territoire pour accélérer l'innovation et améliorer la prise en charge des patients.



Dans un paysage où les grandes fondations nationales disposent de moyens importants, la Fondation Clément-Dreyon se distingue par son approche territoriale et humaine, proche des chercheurs et des besoins du terrain.

Dans un monde où les progrès médicaux s'accroissent mais où les besoins de financement restent considérables, les entreprises peuvent jouer un rôle déterminant. En Bourgogne Franche-Comté, la Fondation Clément-Dreyon agit depuis plus d'un siècle pour soutenir l'innovation scientifique et améliorer la santé des patients. Reconnue d'utilité publique et profondément ancrée à Dijon, la Fondation mobilise aujourd'hui l'écosystème économique régional pour faire progresser la recherche médicale et renforcer l'excellence scientifique du territoire.

UNE FONDATION AGILE ET TRANSPARENTE

Depuis 2023, la Fondation a étudié plus d'une quarantaine de dossiers scientifiques et soutenu 27 projets de recherche pour un engagement de près de 700.000 €. Ces projets sont sélectionnés par un comité scientifique composé de personnalités reconnues du monde médical : Maurice Giroud et Henri Portier, anciens doyens de la faculté de médecine de Dijon, Marc Maynadié, doyen actuel, ainsi que plusieurs experts bénévoles. « Nous sommes une fondation agile, avec un seul salarié et une vingtaine de bénévoles actifs. La quasi-totalité des dons vont directement aux projets », explique Philippe Winter, président de la Fondation et ancien directeur dans l'industrie pharmaceutique.

La Fondation Clément-Dreyon bénéficie également du soutien de Dijon Métropole qui lui accorde une subvention depuis 4 ans, renforçant son ancrage local. « Ce partenariat public-privé illustre la confiance des institutions dans notre modèle et notre impact », souligne Mathieu Poinot, délégué général.

TROIS MISSIONS AU SERVICE DE LA SANTÉ

Aujourd'hui, la Fondation agit comme un acteur catalyseur de la recherche médicale sur le territoire.

◆ Soutenir la recherche médicale d'excellence

La Fondation finance des projets portés par des équipes hospitalières et universitaires. Ces recherches peuvent concerner la compréhension de maladies, l'amélioration des traitements ou le développement de nouvelles approches thérapeutiques.

L'objectif est clair : accélérer des projets scientifiques à fort potentiel, notamment dans les phases où les financements publics sont plus difficiles à mobiliser.

En intervenant à ces moments clés, la Fondation permet souvent de transformer une idée prometteuse en programme de recherche concret.

◆ Former les talents scientifiques

La Fondation Clément-Dreyon soutient également les jeunes chercheurs et médecins dans leur formation. Elle finance notamment des mobilités internationales, permettant à de jeunes talents de mener leurs projets de recherche dans des laboratoires ou universités de référence à l'étranger avant de revenir sur le territoire.

« Notre objectif est de permettre aux chercheurs de poursuivre leurs

projets sur notre territoire, sans souci de financement et ainsi de conserver ces talents scientifiques essentiels à l'innovation locale », explique Maurice Giroud.

Dans un contexte de concurrence internationale pour attirer les chercheurs, cet accompagnement constitue un levier essentiel pour maintenir les talents scientifiques en région.

◆ Améliorer la prise en charge des patients

La Fondation soutient également des initiatives visant à améliorer concrètement la qualité de vie et la prise en charge des patients.

« La Fondation a soutenu le Dr Barben du CHU de Dijon, qui a mené une recherche pionnière sur la polymédication des personnes âgées atteintes de cancer, pour optimiser les traitements et préserver leur qualité de vie », explique Henri Portier.

Les projets permettent de rapprocher la recherche scientifique du terrain médical et d'assurer que les découvertes bénéficient rapidement aux patients.

LES ENTREPRISES, PARTENAIRES ESSENTIELS DE LA RECHERCHE

Pour poursuivre son développement, la Fondation souhaite aujourd'hui renforcer ses liens avec les entreprises du territoire.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans les politiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), en apportant une contribution concrète à une cause d'intérêt général.

Soutenir la recherche médicale constitue également une manière pour les entreprises de renforcer leur engagement territorial et de participer à l'attractivité scientifique et médicale de la région.

Afin de structurer ces engagements, la Fondation Clément-Dreyon propose plusieurs formes de mécénat adaptées aux entreprises et garantit un suivi transparent de l'impact des dons grâce à des rapports et à un accompagnement des projets financés.

COMMENT S'ENGAGER ?

Les entreprises souhaitant soutenir la Fondation Clément-Dreyon peuvent s'impliquer de plusieurs façons.

Le mécénat financier permet de soutenir directement des projets de recherche, des bourses de formation pour jeunes chercheurs ou des initiatives visant à améliorer la prise en charge des patients.

Les entreprises peuvent également s'engager dans des partenariats pluriannuels, contribuant ainsi durablement aux actions de la Fondation.

Autre possibilité : le mécénat de compétences, qui permet aux entreprises de mettre à disposition leur expertise dans des domaines comme la stratégie, la communication, la finance ou le juridique.

S'engager aux côtés de la Fondation Clément-Dreyon, c'est contribuer concrètement à la recherche médicale d'excellence, soutenir les talents scientifiques et participer à la construction de la médecine de demain.

« Ensemble, faisons de notre territoire un lieu où la santé innove et où les entreprises en sont les pionnières », déclare Philippe Winter.



Le projet de recherche du Docteur Barben a été sélectionné pour son impact direct sur la qualité de vie des patients. Crédit : FCD.

POUR EN SAVOIR PLUS OU NOUS SOUTENIR

✉ fondation@clementdreyonfondation.org

☎ 03.80.11.24.29

🌐 clementdreyonfondation.org

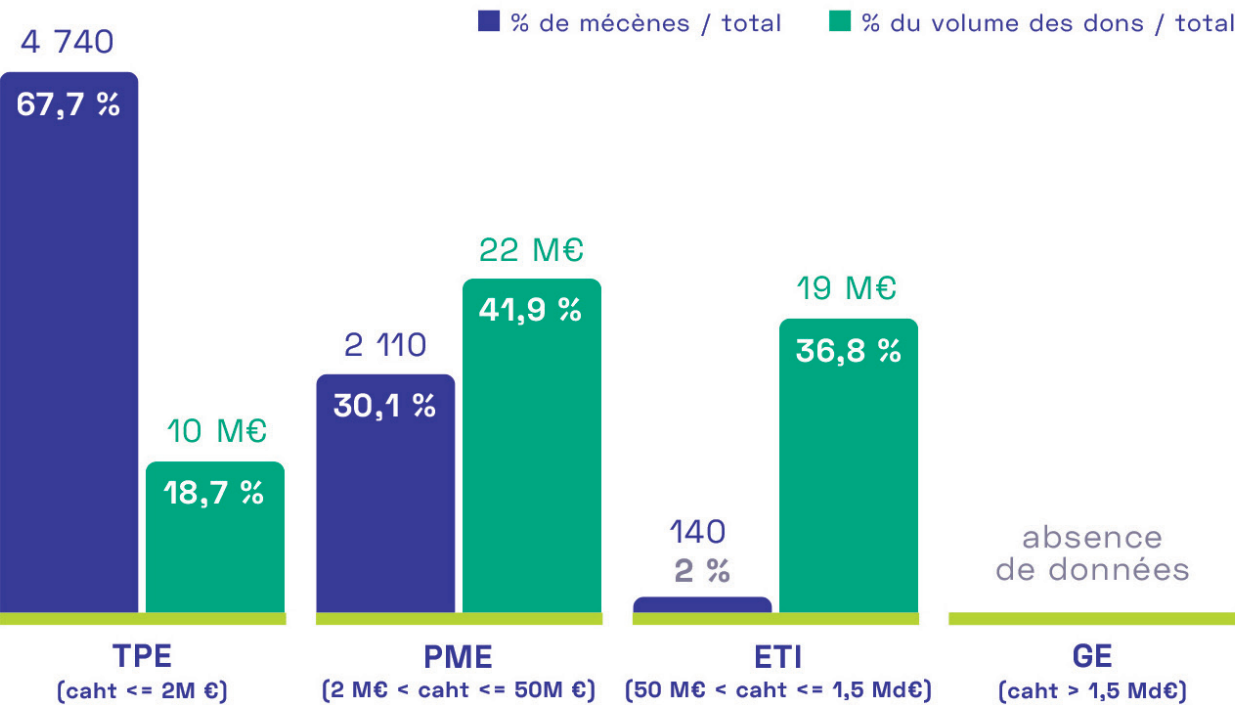
MÉCÉNAT BANCAIRE : l'altruisme comme relais de croissance régionale

Pourquoi les banques régionales financent-elles des projets sans profit immédiat ? Derrière la philanthropie se cache une stratégie économique d'ancrage et de cohésion. Pour Emmanuel Vey, directeur général du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, le mécénat est d'abord un levier interne pour « *fidéliser et unifier les collaborateurs* ». Mais l'enjeu est aussi structurel : « *Cette action fait aussi partie de notre rôle pour le développement du territoire et permet à des projets d'exister* », résume Jean-Charles Gimenez, directeur de l'impact et de la vie coopérative à la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté. Qu'il s'agisse de culture, de santé ou de compétences, cet engagement est organique. « *Nous avons un ancrage territorial fort dont le mécénat découle naturellement* », souligne Camille Plumet, directrice de la communication et du mécénat à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Le calcul économique est limpide : en soutenant le dynamisme local, les banques alimentent un « *cercle vertueux* ». Un territoire prospère garantit une vie économique active dont les établissements bancaires sont, *in fine*, les premiers bénéficiaires.

La rédaction



» La répartition des entreprises mécènes et des dons selon la taille des entreprises



Clé de lecture
67,7 % des entreprises mécènes en Bourgogne-Franche-Comté sont des TPE. Leurs dons représentent 18,7 % du volume total des dons déclarés dans la région.

caht : chiffre d'affaires hors taxes
M€ : millions d'euros
Md€ : milliards d'euros

PME et ETI contribuent dans les mêmes proportions au total des dons déclarés dans la région.

« Au CRÉDIT AGRICOLE, le mécénat est un engagement au long cours »



Emmanuel Vey, directeur général du Crédit Agricole Champagne Bourgogne.
Crédit photo : Sonia Blanc - CACB.

Le Journal du Palais. Pourquoi le Crédit Agricole Champagne Bourgogne fait-il le choix du mécénat ?

Emmanuel Vey, directeur général du CACB. J'aime bien rappeler que même si nous finançons 30% de l'économie locale, notre véritable valeur ajoutée se situe dans notre capacité à façonner le territoire. Façonner le territoire, c'est aider ceux qui se mobilisent pour défendre et renforcer l'attractivité locale, pour contribuer au bien vivre ensemble.

Or, dans ce domaine, une grande partie de notre action passe par le mécénat, un formidable outil pour permettre aux entreprises de s'engager, au-delà de leur activité première et « à côté » de leur cœur de métier.

Le mécénat, c'est aussi un signe fort en interne, pour nos collaborateurs. Lorsque l'entreprise choisit d'accompagner tel ou tel projet en mécénat, elle définit ses valeurs, elle dit : « ce sujet-là me tient à cœur » et elle le partage avec ses équipes. Ainsi, notre stand au Golden Coast 2025 a été 100 % animé par des collaborateurs volontaires.

Autre exemple, le sport. Nous avons un slogan national : le sport comme école de la vie. Toute la politique de mécénat et de sponsoring du groupe Crédit Agricole, mais également celle de la caisse régionale de Champagne-Bourgogne, est alignée avec cette idée. C'est ce qui nous permet de soutenir le foot au plus haut niveau en France et ce qui motive notre présence le week-end, sur tous les terrains, dans toutes les communes, aux côtés des districts départementaux et des sportifs amateurs.

Au Crédit Agricole, le mécénat est un engagement au long cours, loin des « one shot », avec des mécénats engagés depuis plusieurs décennies.

Voyez-vous d'autres motifs à mener des actions de mécénat ?

Le mécénat offre également aux entreprises l'opportunité d'innover et de soutenir l'innovation. Sur le Golden Coast, nous sommes d'abord aux côtés d'organismes audacieux et créatifs qui proposent un événement unique. Avec eux, nous contribuons au rayonnement de Dijon et nous accompagnons un projet culturel tourné vers les jeunes, avec l'espoir



qu'ils auront envie de s'installer, d'étudier et peut-être, un jour, de monter leur boîte ici...

Dans quel secteur s'implique le Crédit Agricole ?

Notre champ d'action est très large. Nous accompagnons les domaines de la solidarité, du social, de l'humanitaire, du handicap, du patrimoine, de la culture, du sport, du développement durable et économique et de l'enseignement supérieur à travers notre fondation d'entreprise AGIR en Champagne-Bourgogne. Chaque année, plus de 100 projets présentés par les équipes de terrain sont retenus pour un montant proche de 500.000 € (chiffres 2025). Les Caisses locales et donc nos administrateurs, rencontrent les porteurs de projets et passent le relais au conseil d'administration de notre fondation AGIR. Certains mécénats sont aussi le fruit de belles rencontres autour de valeurs communes. En 2025, nous avons consacré 1,5 M€ au mécénat/sponsoring. Nous finançons également le dispositif point Passerelle, géré par une équipe de collaborateurs détachés qui accompagnent les personnes en difficultés financières ou sociales à la suite d'un accident de la vie. Enfin nous sommes historiquement mécènes d'événements culturels et sportifs comme, en Côte d'Or, le Golden Coast, mais aussi l'ABC, Association bourguignonne culturelle. S'engager en mécénat peut paraître inutilement coûteux par les temps qui courent. Voire un peu superflu. Je pense au contraire que c'est, pour une entreprise, une belle façon de parier sur l'avenir et d'embarquer ses équipes dans l'aventure.

Propos recueillis par Nadège Hubert



Ci-dessus : mécène de l'association Point Passerelle, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'engage pour accompagner les personnes en situation de précarité financière.
Crédit : Sonia Blanc pour le Crédit Agricole.

Ci-contre : le soutien au festival Golden Coast a permis aux collaborateurs d'être présents sur le stand du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Crédit : CACB.



PREMIER MÉCÈNE DU FESTIVAL GOLDEN COAST™

**AGIR CHAQUE JOUR POUR SOUTENIR L'ORIENTATION, LA FORMATION, LA MOBILITÉ
ET L'EMPLOI DES JEUNES, MAIS AUSSI LEUR ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE.**

**Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est fier
d'être le premier mécène de Golden Coast, festival rap n°1 en France.**

PREMIER MÉCÈNE DU FESTIVAL

goldencoast™



Banque Populaire BFC : servir les territoires et mesurer son impact



La fondation BFC Solidarité a remis le prix coup de cœur des sociétaires 2025 au comité régional handisport de Bourgogne Franche-Comté.
Crédit : BPBFC.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté renforce son ancrage territorial à travers différentes actions de mécénat. Outre sa fondation régionale, la banque s'appuie sur d'autres outils qui participent également de son empreinte coopérative et sociétale, récemment labellisée par l'Afnor.

Culture et préservation du patrimoine, environnement, solidarité et éducation ; la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, par l'intermédiaire de sa fondation BFC Solidarité, a soutenu 45 des 86 projets reçus en 2025 avec des dotations allant de 500 à 20.000 €. « Les montants varient selon les besoins mais toutes ces subventions servent directement le territoire », précise Camille Plumet, directrice de la communication et du mécénat à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Les montants attribués par la fondation s'inscrivent dans une enveloppe plus large de 2,5 M€ que la banque a dirigée vers le mécénat et le sponsoring en 2025, en complétant la palette des thèmes par le sport en soutenant des athlètes, mais aussi par la promotion de l'économie sociale et solidaire, la solidarité internationale ou encore la santé. La direction de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté consacre une partie de cette enveloppe à des projets d'envergure ou participant de l'attractivité à l'échelle régionale.

ÊTRE UTILE AUX TERRITOIRES

Parmi ses actions phares récentes, l'équipe en charge du mécénat met en lumière sa participation à la construction d'un cabinet médical à Chantenay-Saint-Imbert dans la Nièvre afin de soutenir le travail de

Médecins solidaires pour lutter contre les déserts médicaux. « En parallèle, nos directeurs de réseau disposent d'une enveloppe dédiée aux départements sur lesquels ils se trouvent pour des financements au plus près du terrain. L'objectif est de n'oublier personne et de soutenir aussi les plus petits projets tout en étant utile. »

Outre de l'argent, l'établissement financier a développé un mécénat de compétences en partenariat avec le Sdis de plusieurs départements. « Nous comptons des pompiers volontaires parmi nos collaborateurs auxquels nous accordons des jours d'intervention quand les services ont besoin de renfort. En 2025, nous avons pris en charge 36,5 jours sous cette forme. C'est un engagement de société au service des territoires, qui dépasse les notions de business et de clientélisme. »

UNE DÉMARCHE RECONNUE

Pour évaluer son impact et son empreinte coopérative et sociétale estimée à 13,6 M€, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a fait appel à l'Afnor. L'organisme a étudié l'ensemble des services de la banque, ne se limitant pas à un bilan carbone mais envisageant son évaluation dans une démarche globale. « Nous voulions un regard extérieur sur nos actions qui ne relèvent pas du réglementaire et du business mais plutôt de tout ce que nous faisons au service de la société. » Mixité, lutte contre le sexisme, inclusion bancaire, amicale des retraités, éthique des affaires ou encore intervention d'ordre environnementale sont prises en compte autour de huit critères. « Nous consacrons par exemple 4,3 M€ à l'environnement et cela passe, entre autres choses, par l'acquisition de forêt à l'échelle régionale pour garantir leur préservation. » En fin d'année 2025, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a ainsi obtenu le niveau confirmé du label Engagé RSE pour son travail aussi bien interne qu'externe. « Nous étions satisfaits de ce premier résultat mais nous avons surtout pu identifier des points d'amélioration afin de progresser pour le prochain diagnostic prévu dans 18 mois. »

Nadège Hubert

En 2024, la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté a donné 30.000 € pour la construction d'un cabinet médical pour l'association Médecins solidaires à Chantenay-Saint-Imbert dans la Nièvre.
Crédit : BPBFC.



2,5 M€

C'est l'enveloppe que la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a dirigée vers le mécénat et le sponsoring en 2025.

**ENSEMBLE NOUS AVONS
RÉUSSI UN**
Seizetuplé
HISTORIQUE.

**Banque Populaire est 1^{re} Banque des Entreprises*
pour la 16^e année consécutive. Merci de votre confiance.
Ensemble, faisons rayonner toutes vos réussites.**

**BANQUE
POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**



la réussite est en vous



*Etude Kantar PME-PMI 2025 - Banques Populaires - 1^{re} Banque des PME.
BPCE Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS.
RCS PARIS N° 493 455 042. BPBFC, Société Anonyme de Banque Populaire à capital variable. Siège Social : 14 Bd de la Trémouille 21008 Dijon Cedex - 542 820 352 RCS Dijon.
BPBFC intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07023116. ROSA PARIS

**BANQUE
COOPÉRATIVE ET LOCALE**

LA CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ sur tous les fronts du mécénat



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté
Vous être utile.

La CEBFC est mécène de l'association Talents & Violon'celles dédiée au soutien des musicien(ne)s. Ci-dessous : Neuf jeunes icaunais, suivis par les Missions Locales de l'Yonne, ont embarqué sur le Belem au début du mois de mars. Crédit : CEBFC.



Le mécénat peut prendre de nombreuses formes, comme en témoigne l'action de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté. Que ce soit de façon directe ou par l'intermédiaire de ses Sociétés Locales d'Épargne (SLE), à travers le don de matériel, le mécénat de compétences ou en offrant des expériences inoubliables à des publics en difficulté, la banque s'implique sur un large champ d'action.

« *L'engagement philanthropique s'inscrit dans les gènes de la Caisse d'Épargne car c'est à la base même de sa création* », rappelle Nathalie Renvoisé-Benhamdoun, directrice de la communication de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté. Si le mécénat a évolué au fil du temps, la banque poursuit son engagement sur ce pilier du développement de la région. « *Comme la Caisse d'Épargne, ces projets, qui peuvent exister grâce au mécénat, apportent leur utilité au territoire.* » Concrètement, la banque régionale a mis en place un fonds de dotation annuel d'un montant de 110 000 € dont 36 000 € se destinent aux 12 Sociétés Locales d'Épargne réparties dans les huit départements de la région. « *Les projets sont choisis en proximité par les administrateurs qui sont à la fois nos clients sociétaires et des habitants qui connaissent les besoins concrets. Le fonds de dotation nous rend acteur de nos territoires autour de quatre thématiques en*

2026 : les jeunes, les seniors, le handicap et le développement durable », indique Jean-Charles Gimenez, directeur de l'impact et de la vie coopérative. Le reste de l'enveloppe se divise en deux parties puisque 24.000 € restent à l'échelle de la caisse régionale qui identifie des projets à impact d'envergure régionale et 50.000 € se destinent à un appel à projet annuel. La cinquième édition sur le thème de la biodiversité débutera en avril prochain alors que 13 projets ont été retenus en 2025 sur les 44 dossiers reçus.

Cette enveloppe globale s'ajoute aux 174.000 € par an que la banque consacre à des projets pédagogiques, principalement en subventionnant l'association Finances & Pédagogie. Une salariée détachée se déplace sur l'ensemble de la région pour des actions de sensibilisation et de formation à la pédagogie de l'argent. « *Elle intervient auprès de jeunes mais aussi de salariés d'entreprise, de personnes en insertion, de professionnels* », précise Jean-Charles Gimenez. En parallèle, un soutien est également apporté à l'école de commerce BSB : pour sa fondation via un programme destiné aux étudiants en difficulté financière ou encore pour

une salle des marchés permettant de simuler des investissements en bourse. Un outil indispensable à la formation des étudiants.

QUAND L'ARGENT NE SUFFIT PAS

Même si l'argent reste le nerf de la guerre à en croire l'expression, le mécénat et le soutien au territoire ne se résument pas à signer un chèque. La Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté l'a bien compris puisqu'elle a également recours au mécénat de compétences, auprès de l'institut du micro-crédit. En plus de financer des prêts pour aider celles et ceux qui ne peuvent profiter d'un crédit classique la banque s'appuie sur les connaissances de ses salariés. « *Nos équipes interviennent pour conseiller et guider les porteurs de projet orientés par l'ADIE, l'UDAF, les Restos du Cœur et toute autre structure de l'action sociale.* »

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté s'engage dans d'autres actions responsables et solidaires. Elle a ainsi permis à neuf jeunes lcaunais de 18 à 25 ans, en situation d'insertion, d'embarquer pour trois jours de navigation sur le trois-mâts Belem alors que cinq autres jeunes venus de Saône-et-Loire en ont bénéficié en 2025.

La banque peut aussi être amenée à faire don de son matériel informatique ou de son mobilier, quand elle réaménage une agence par exemple. Des écoles, de la primaire au supérieur, en profitent alors.

UNE AUTRE FAÇON D'AGIR

À côté du mécénat, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté s'implique auprès des acteurs locaux du territoire par l'intermédiaire du sponsoring. « *Si c'est une façon de travailler sur notre image, le sponsoring nous permet surtout de soutenir et de faire émerger les talents de la région, qu'ils soient sportifs ou culturels* », rappelle Nathalie Renvoisé-Benhamdoun, également en charge du sponsoring. Les clubs sportifs de la région évoluant en championnat professionnel bénéficient de cette manne financière. Le hand féminin à Dijon et Besançon, le basket avec l'Élan Chalon et la JDA, le football auprès du DFCO et du centre de formation d'Auxerre mais aussi le rugby à Nevers reçoivent ce soutien tout comme l'Auditorium de Dijon, l'Espace des arts de Chalon-sur-Saône ou encore le festival de jazz à Nevers. Enfin, consciente du cercle vertueux qu'entraîne une économie dynamique, la banque se positionne également comme un partenaire des syndicats professionnels et des réseaux d'accompagnement aux entreprises. Ensemble, ils se partagent une enveloppe annuelle de 500.000 €. « *Ils contribuent eux aussi à l'économie locale et traduisent notre ancrage territorial.* » À travers l'ensemble de ses domaines et moyens d'intervention, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté participe autrement au développement de son territoire.



Entreprises & Mécénat, un club pour guider les donateurs



Depuis 2009, le Club Entreprises & Mécénat Bourgogne Franche-Comté informe et accompagne les professions libérales, TPE, PME mais aussi les groupes désireux de s'impliquer dans une telle démarche, qu'elle soit financière, en nature ou à travers le mécénat de compétences. L'association agit également directement sur le territoire grâce à son propre fonds de dotation.

Une trentaine d'entreprises de la région ont rejoint le Club Entreprises & Mécénat, reflétant la diversité des acteurs économiques locaux. « Sa mission est d'informer, de sensibiliser et de promouvoir le mécénat auprès des entreprises de la région », résume Nathalie Renvoisé-Benhamdounne, présidente du club, avant de compléter : « Rejoindre le club, c'est échanger avec d'autres structures qui pratiquent le mécénat. » Pour atteindre son objectif, l'association a élaboré un kit explicatif qu'elle distribue sur les événements auxquels des clubs d'entreprises l'invitent par exemple. « Quand elles pensent mécénat, les entreprises se limitent souvent au mécénat financier. Le club leur montre que cela peut aussi être du mécénat en nature en prêtant des locaux, un

Nathalie Renvoisé-Benhamdounne, présidente du Club Entreprises & Mécénat, rappelle que l'association informe, sensibilise et promeut le mécénat partout en région.
Crédit : JDP.

véhicule ou en donnant du matériel ; mais aussi à travers les compétences des équipes. » La présidente rappelle que toutes les structures n'ont pas besoin d'un chèque mais parfois plus de conseils ou de savoir-faire susceptibles de les aider à faire avancer un projet ou à se développer.

AGIR POUR SOI ET POUR LES AUTRES

En retour, les mécènes participent de l'amélioration de leur image externe mais aussi interne et profitent d'un avantage fiscal. Toutefois Nathalie Renvoisé-Benhamdounne insiste : « En envisageant le mécénat uniquement du point de vue du rescrit fiscal, l'entreprise passe à côté de ce qui fait l'essence même du mécénat. Devenir mécène c'est surtout vouloir être utile au développement de son territoire. » Dans le cas où une entreprise souhaiterait entamer une démarche de mécène mais sans disposer du temps ou des compétences pour le faire, le Club Entreprises & Mécénat a constitué son propre fonds de dotation. Depuis 2015, adhérentes ou non, des entreprises de la région apportent ainsi leur contribution. « C'est une solution sécurisée pour faire du mécénat. Les donateurs peuvent ensuite choisir de participer au jury qui retiendra les projets. » En 2025, le fonds a reçu 70 dossiers et a pu financer huit projets en région autour du thème « lutter contre les fragilités », grâce à une enveloppe globale de 40.000 €.

Nadège Hubert

EDF, la force du groupe pour soutenir les territoires



En mai 2025, la délégation régionale d'EDF Bourgogne Franche-Comté récompensait les lauréats de Côte-d'Or de son appel à projet.
Crédit : JDP.

UN APPEL EN ADÉQUATION AVEC SON TERRITOIRE

Sur la période 2024-2025, l'appel à projets ayant pour thème l'égalité des chances ainsi que la transition écologique et sociale a ainsi permis de distribuer 150.000 € à 21 projets répartis dans toute la région. « Le montant moyen annuel avoisine 100.000 € mais en fonction de la qualité des projets, l'enveloppe n'est pas figée et nous pouvons disposer de plus ou moins. » Pour la prochaine édition, qui s'étendra de 2026 à 2028, et afin de donner plus de visibilité dans la durée aux associations, EDF Bourgogne-Franche-Comté a interrogé ses partenaires pour diriger mieux encore ses fonds vers des projets susceptibles de répondre aux spécificités du territoire. L'appel à projets, qui devrait être lancé début avril autour du même thème que l'année précédente, mettra en plus l'accent sur la valorisation des métiers manuels et industriels et leur mixité, sur la lutte contre l'isolement éducatif et culturel en milieu rural et périurbain, sur l'accompagnement des jeunes face aux différentes transitions qui s'opèrent et enfin sur l'acquisition de repères citoyens en développant les savoir-être et le vivre ensemble. « Ces thèmes nous importent car ils décuplent l'impact global de notre action. C'est un moyen différent de faire levier. »

N. H.

Bien que la délégation régionale d'EDF s'appuie sur la fondation nationale de l'entreprise, les actions de mécénat se décident localement avec l'ambition de répondre aux besoins exprimés en région. À ce titre, le prochain appel à projets sera initié début avril.

« Nous avons un rôle citoyen. En tant qu'entreprise territorialisée, présente sur tous les départements de la région, notre raison d'être consiste à être au service de nos territoires. Le mécénat est un levier pour renforcer encore notre présence locale », introduit Carmen Munoz-Dormoy, directrice à l'action régionale du Groupe EDF en Bourgogne Franche-Comté. Pour mener à bien sa démarche de mécène, le producteur d'énergie s'appuie sur sa fondation, abondée par les différents métiers du groupe. Cette dernière décrit les priorités d'action en accord avec les enjeux qui préoccupent EDF. « Les appels à projets se déclinent ensuite à l'échelle territoriale, au plus près du terrain. » Le responsable RSE de la délégation régionale pilote ensuite les dossiers, entouré d'un comité régional intégrant des acteurs de la société civile comme la présidente du Ceser ou des partenaires associatifs.

GEOTEC : le mécénat pour répondre aux défis sociétaux



Marie-Amélie Barnoud, en charge de la Fondation Geotec, présidente du fond de dotation du Club Entreprises & Mécénat.

Crédit photo : JDP.

Le Journal du Palais. Comment a débuté le mécénat au sein du groupe Geotec ?

Marie-Amélie Barnoud. Le fondateur de Geotec, François Barnoud, a souhaité dès les années 2000 promouvoir le mécénat en général et en particulier impliquer son bureau d'étude dans un programme d'acquisition d'œuvres d'art contemporain. Il a profité du cadre de la loi de 2003 (*loi Aillagon, Ndlr*) pour lancer une collection privée. C'était la première initiative en Bourgogne de ce type et dès 2013 il y a eu un espace privé dédié à la création contemporaine au sein de l'entreprise. L'objectif de François Barnoud était de rendre sensibles ses clients et son personnel à cette dynamique de la création artistique. C'était vraiment quelque chose de complètement innovant dans la région. À l'époque, l'idée était de soutenir des artistes vivants au moment de l'achat ; La collection compte ainsi des œuvres de Pierre Soulages, Claude Viallat, Barthélemy Toguo... des artistes qui sont maintenant très reconnus. Je pense également à Daniel Buren ou Christo. Le corpus est assez varié puisqu'on a de la peinture, des sculptures, des dessins, des collages, des photos, des vidéos. Certaines de ses œuvres se trouvent dans les locaux des sites Geotec, mais elles peuvent être aussi prêtées. Il y a une sculpture de Jean Dupuy, *Here*, qui se trouve dans les jardins de l'Arquebuse à Dijon, une œuvre est actuellement au lycée de l'horlogerie à Besançon. Cette collection n'a pas une vocation muséale, elle vit, et elle essaie d'être ancrée dans la région en étant présente dans les agences Geotec de Bourgogne Franche-Comté.

Ensuite le mécénat a évolué...

Lorsque François Barnoud est décédé en 2016, il a été décidé par les fils qui ont repris l'entreprise d'arrêter cette collection pour ne pas la dégrader. Le mécénat s'est poursuivi à partir de 2019 par la création de la Fondation Geotec, autour de trois axes : l'aide aux populations en Afrique de l'Ouest (accès à l'eau, à l'électricité, à l'alphabétisation) ; l'insertion (un axe qui concerne principalement la France), de toutes les personnes qui sont éloignées de la société. Donc cela peut être des personnes en situation de handicap, mais ça peut être aussi des personnes en prison ; Le troisième axe est la lutte contre le réchauffement climatique.

Les fils du fondateur ont préféré faire quelque chose de différent avec la Fondation Geotec en souhaitant être des acteurs du monde et avoir un outil pour mobiliser les collaborateurs afin de répondre aux défis de notre société. C'est le cœur du message chez Geotec. Être présent au sein de la société dans une région ou un pays. Depuis 2019, environ 150.000 € sont mobilisés par an.

Comment ce mécénat est-il intriqué avec la RSE ?

La particularité de Geotec c'est qu'on a fait du mécénat avant la RSE ! Donc chez Geotec, la Fondation et la RSE travaillent ensemble, on est complètement perméables et on s'apporte mutuellement mais nos actions ne sont pas les mêmes. Nous ne faisons pas de mécénat de compétences en tant que tel, parce que la difficulté est de trouver une adéquation entre ce que l'entreprise peut proposer et les besoins réels. Par exemple, sur nos actions en Afrique, il y a eu une époque où les collaborateurs se déplaçaient beaucoup pour aller voir les actions sur place, mais cela coûte énormément d'argent et ce n'est pas de ça dont les associations ont besoin. Donc par exemple, on apportera une expertise pour du forage d'eau mais on ne se déplace plus.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus



Miguel Chevalier - Fractal Tensegrity, 2007 acier et aluminium (6 x 3,20 x 3,20 m). Design : Woytek Sepiol. Collection Géotec - acquisition 2007.

En 2023

7 000 ↑
entreprises ont déclaré des dons (vs 4 100 en 2020)

Soit **8 %** des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté. Elles représentent **4,1 %** des mécènes en France.

Pour un total de

52,7 ↑
millions d'euros déclarés (vs 32,8 millions d'euros déclarés en 2020)

Soit **1,4 %** du total des dons déclarés par les entreprises en France.

Don moyen

7 524 € ↓
(vs 8 008 € en 2020)

Opinions

Le travail, pilier de notre contrat social, doit être accessible à tous

Fédération des entreprises d'insertion

Après plusieurs mois de débats budgétaires au sein du Parlement et des différents ministères, le Gouvernement annonce une baisse modérée de 1,8 % du budget alloué à l'insertion par l'activité économique (IAE) pour 2026. Le budget total sera de 1,289 Md €, soit une réduction de 25 M€ par rapport à 2025, bien en deçà des 11 % envisagés initialement dans le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026.

Le budget du PIC IAE, qui soutient la formation des salariés en insertion, sera également maintenu au niveau de 2025, soit 70 millions d'euros.

La fédération des entreprises d'insertion salue l'effort du Gouvernement, par la voix de Jean-Pierre Farandou, de soutenir l'insertion par l'activité économique malgré un contexte budgétaire contraignant.

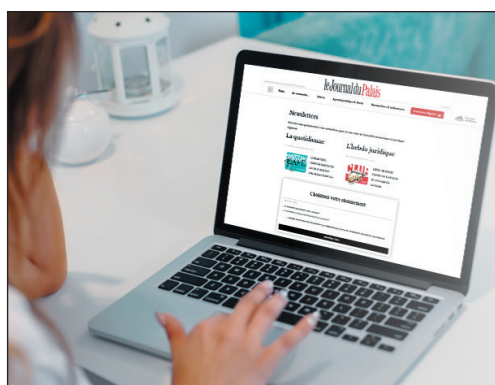
Il fait le pari lucide de sanctuariser une politique efficace de soutien à l'emploi et de lutte contre l'exclusion sociale qui bénéficie chaque année à plus de 300 000 personnes partout en France. Cette décision bienvenue traduit une vision consensuelle, exprimée par les parlementaires de tous bords, que le travail digne, lorsqu'il est combiné à un accompagnement socio-professionnel rigoureux, est un rempart indispensable contre la hausse du chômage de longue durée et de l'exclusion sociale.

Cette décision reste une victoire importante, mais les défis demeurent. Les entreprises d'insertion, partenaires essentiels pour mener à bien cette politique publique, devront continuer à être soutenues dans ce contexte écono-

mique difficile. Il est crucial que l'État conserve ces partenaires de qualité, qui jouent un rôle indispensable dans la réussite des politiques d'insertion et dans la lutte contre la précarité.

Pour Antoine Laurent, délégué général de la fédération des entreprises d'insertion : « *Le travail, pilier central de notre contrat social, doit être accessible à tous si nous voulons réparer la société. Les entreprises d'insertion démontrent chaque jour qu'il n'y a pas de fatalité au chômage, à l'isolement et à la précarité. Au lieu de stigmatiser et de punir les plus fragiles en les accusant de ne pas vouloir « traverser la rue » et de dépendre de la solidarité nationale, investissons dans leur avenir grâce à l'insertion, formidable vecteur d'émancipation et de cohésion sociale.* »

Le regard de Faro



NEWSLETTER
ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Le mécénat, soutien discret du territoire



Qu'y a-t-il de commun entre les Hospices de Beaune, une équipée sur un voilier, une église ou un œuvre contemporaine ? Réponse : le mécénat. Héritier de la charité médiévale, il est, selon les mots du représentant régional de la Fondation de France, « *l'intérêt privé qui se place au service de l'intérêt public* », et la preuve que l'État, même dans un pays comme le nôtre où la puissance publique n'est pas à démontrer, ne peut pas tout. Par le biais de fondations, fondations d'entreprises, associations... particuliers et professionnels sont invités à donner, et ces dons viennent suppléer ou abonder les fonds publics dans bon nombre de secteurs : santé, insertion, inclusion, patrimoine, art...

Si le législateur encadre le don à des organismes habilités par le biais d'un dispositif fiscal avantageux, qui permet la réduction d'impôt (IRPP, IFI, impôt sur les sociétés...) - les experts-comptables sont à cet égard de bon conseil pour éviter de confondre sponsoring et mécénat ! - donner n'est pas seulement bon pour les bilans comptables, c'est aussi un véritable atout pour la RSE des entreprises et un moteur sans égal pour embarquer les salariés dans un écosystème de valeurs d'entreprise, tout en apportant une aide précieuse aux projets de territoire. Bref : un modèle gagnant-gagnant sur lequel les acteurs, qui témoignent tout au long de ce dossier spécial de la rédaction (lire pages 7 à 22), ne tarissent pas d'éloges !

Le coin bouquins

LE CODE DU MÉCÉNAT.



Depuis la loi « Aillagon », le mécénat est devenu une véritable matière transversale recoupant plusieurs domaines du droit, de la fiscalité et de la comptabilité. Dans le même temps, le mécénat est devenu l'une des sources principales du financement des projets d'intérêt général représentant 17 Mds € en France en 2024. Le mécénat est donc appréhendé et utilisé par un nombre croissant de structures en recherche de financement mais également par des mécènes, personnes physiques ou morales. Le code du mécénat a donc pour finalité de regrouper tous les textes juridiques, fiscaux et comptables en lien avec le mécénat sous une approche pratique et pédagogique. Le code du mécénat se veut être un outil au service des acteurs afin de les aider à structurer et à sécuriser les projets de collecte au service de l'intérêt général.

♦ Éditions Dalloz, 25 €

GUIDE PRATIQUE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE.



Un ouvrage pratique qui accompagnera l'entrepreneur ou le chef d'entreprise dans ses différentes opérations de mécénat en France, des plus simples aux plus élaborées. L'auteur, Laurent Butstraën, avocat au barreau de Lyon, est également rédacteur dans la revue Juris-associations. Chargé d'enseignement à Paris I, Lyon III et Sciences Politiques Grenoble, il anime par ailleurs des formations juridiques et fiscales au profit des associations et autres organismes sans but lucratif.

♦ Éditions Larcier, 63 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

ROYDESBOIS

1 rue d'Ally - 21230 ARNAY LE DUC

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SARL : ROYDESBOIS au capital de 1 000 €.

Siège social : 1 rue d'Ally 21230 ARNAY LE DUC

Objet : L'exploitation, directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, de tous fonds de commerce de restauration, cafés, bars, brasseries, pubs, salons de thé, sandwicheries et restaurants, avec ou sans service de boissons alcoolisées, sur place, à emporter, en livraison ou via click and collect ; La prestation de services de traiteur, restauration à domicile, cours de cuisine, organisation de banquets, réceptions, séminaires et événements privés ou professionnels ; L'achat, la vente et la distribution, en gros, demi-gros ou détail, devins, alcools, spiritueux, boissons alcoolisées ou non, produits alimentaires et articles se rapportant aux arts de la table ; L'exploitation de commerces annexes ou complémentaires, notamment épicerie, caviste, brocante, librairie ancienne ; L'organisation et la promotion d'événements culturels, artistiques ou musicaux, expositions, conférences et concerts

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Gérance : Monsieur Thibault DESBOIS et Madame Sahra ROY demeurant 1 rue d'Ally 21230 ARNAY LE DUC nommés pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
L2601352

LSG

Aux termes d'un acte électronique en date du 20/03/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 377 000 €, dénommée LSG, dont le siège social est situé 15, rue de Til-Châtel - 21120 ECHVANNES, qui a pour objet, en France et à l'étranger la prise de participation, la gestion et l'administration de ces participations. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue à l'article 19.3.5 ; le cédant prenant part au vote. Monsieur Lionel GAUTHIER, demeurant 15, rue de Til-Châtel - 21120 ECHEVANNES, est nommée Président sans limitation de durée.
L2601485



SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

Holding NioKi

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 1 avenue Jean Bertin
21000 DIJON
R.C.S. Dijon

Par acte SSP en date du 22/03/26, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : L'acquisition, la gestion, la vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, gestion de sa trésorerie, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs ; la réalisation de prestations au profit de sociétés, notamment d'animation, administratives, comptables, de gestion, commerciales, financières, de marketing, de ressources humaines et de développement ; l'achat, la vente, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers et sociétés à prépondérance immobilière.
Dénomination sociale : Holding NioKi.
Siège social : 1 avenue Jean Bertin - 21000 DIJON.
Capital : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune.
Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droits de vote : Toute action donne droit dans les bénéfices et à l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Les actions ne peuvent être cédées au profit des conjoints, des ascendants et descendants, à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : M. Jean-Baptiste PLAS, né le 13/02/1995 à DIJON, demeurant 32 rue Castagnary - 75015 PARIS.
Immatriculation : R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le président.

L2601733

BOUTIQUE AVENIR

Aux termes d'un ASSP en date du 13/03/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : BOUTIQUE AVENIR.
OBJET SOCIAL : Commerce de biens et services.

SIÈGE SOCIAL : 48 rue Générale Bouchu - 21120 IS SUR TILLE.
CAPITAL : 500 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.
GÉRANCE : M. MARY Eric, 48 rue Général Bouchu - 21120 IS SUR TILLE.
L2601776



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

JEA

Par acte sous seing privé en date du 09/03/2026 il a été constitué la société JEA, Société civile immobilière, au capital de 500 €, siège social 27 Route de Dijon - 21500 MONTBARD, Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Durée : 99 ans, Cogérance : M. Amro SALEM, demeurant 27 Route de Dijon - 21500 MONTBARD et M^{me} Alexandra SALEM-VALEY, demeurant 27 Route de Dijon - 21500 MONTBARD. Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2601652

SEVLIOELIMAR

Constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 24/03/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée SEVLIOELIMAR, dont le siège social est situé 15, rue de Til-Châtel - 21120 ECHVANNES, qui a pour objet, en France et à l'étranger l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue à l'article 19.3.5 ; le cédant prenant part au vote. La société LSG, SAS au capital de 377 000 euros, dont le siège social est situé 15, rue de Til-Châtel - 21120 ECHEVANNES, 102 763 026 RCS DIJON, est nommée Président sans limitation de durée.
L2601763

/// Annonces légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

ACME BURGUNDY CORPORATION

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP du 23/03/2026, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ACME BURGUNDY CORPORATION.
DURÉE : 99 ans.
SIÈGE SOCIAL : Parc Valmy, 37 rue Elsa Triolet - 21000 DIJON.

OBJET :
- La propriété, l'administration et l'exploitation, notamment en faire valoir direct, de toutes parcelles de vignobles, pouvant notamment être acquises, prises ou données à bail, que ce soit en fermage, en métayage ou autre, ou mises à sa disposition ;
- La propriété, l'administration et la disposition des immeubles et droits immobiliers à destination agricole et viticole composant son patrimoine.

CAPITAL : 3.000 €, constitué d'apport en numéraire.

PRÉSIDENT : Monsieur David RIMER, demeurant Avenue Jacques-Martin 9 - 1224 CHÈNE BOUGERIES (Suisse).

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses actions sont inscrites en compte au jour de la décision collective des associés. Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par toute personne de leur choix, pourvu qu'elle soit associée.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

CESSION D'ACTIONS : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Toute transmission d'actions, hormis les transmissions libres telles que définies dans les statuts, est soumise au droit de préemption que peuvent exercer les associés et à leur agrément, statuant ainsi à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés (en ce comprises les voix du cédant).
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. L2601735

EURL METASOUDURE RAGEY

Avis est donné de la constitution de la société EURL METASOUDURE RAGEY, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 4 RUE DU MIGNEROY 21610 FONTAINE FRANCAISE.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Chaudronnerie, tuyauterie industrielle, travaux de soudure, mécano-soudure, maintenance industrielle.
- Installation des supports sur bâtiment.
- Serrurerie.
- Génie climatique.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

La cession des parts de l'associé unique est libre.

GÉRANT : Monsieur Antonin RAGEY, demeurant 4 RUE DU MIGNEROY 21610 FONTAINE FRANCAISE. L2601716

BBR
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social :
6 impasse de Reggio - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 19 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée.
DÉNOMINATION : BBR.
SIÈGE : 6 impasse de Reggio - 21000 DIJON.
DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 5.000 €.
OBJET : Restauration traditionnelle, vente de plats à emporter, traiteur, commerce de produits régionaux ; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Pierre-Alain, Etienne POISSENOT, demeurant 15 rue des Vignes à SAULON LA CHAPELLE (21910).

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Laurent, Claude SCHAAL, demeurant 13 allée des Meix Fleuries à BELLENEUVE (21310).
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président. L2601742

G3
Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 19/03/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : G3.

SIÈGE SOCIAL : 20 rue des Grandes Varennes - 21121 AHUY.

OBJET SOCIAL : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales à prépondérance immobilière. L'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail et autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la société. La vente à titre exceptionnel desdits immeubles. La prise de participation dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI G3 et la cession, à titre exceptionnel, desdites participations.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL SOCIAL : 1.200 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : La société FIMADEV, société par actions simplifiée au capital de 1.037.000 €, ayant son siège social situé à AHUY (21121), 20 rue des Grandes Varennes, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 431 930 528 et représentée par son président, M. Pascal GAUTHERON.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des droits de vote.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance. L2601765

LERAT AVOCAT
PARTENAIRE EN DROIT DES AFFAIRES & FISCALITÉ
Béatrice LERAT - Avocat
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

FLUONIR
Avis de constitution

Aux termes d'un EASSP en date du 23/03/2026 et du 24/03/2026, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : FLUONIR.
FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 30.000 € (apports en numéraire).

SIÈGE SOCIAL : 9 avenue Alain Savary, Université Bourgogne Europe - 21000 DIJON.

OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Toutes activités de conception, développement, production et vente de molécules en particulier des molécules fluorescentes, des fluorophores, synthétisés à façon et leur greffage à des peptides, des anticorps ou toutes autres types de protéines thérapeutiques ou d'imageries ;
- Toutes activités de conception, développement, commercialisation et maintenance d'appareillage type imageur pour la fluorescence dans le proche infrarouge que ces activités soient exercées directement ou indirectement notamment par le biais de la sous-traitance ;

- Le développement et la commercialisation de produits finis à base de molécules fluorescentes en particulier des molécules fluorescentes construites à la demande sur vecteurs biologiques ;
- La commercialisation de tous produits et services / solutions dans le domaine de la chimie, de l'environnement, de l'imagerie médicale incluant la chirurgie assistée par fluorescence, de la santé ;
- Toutes activités de services en lien avec la biologie moléculaire et la biochimie, la chimie bio organique et des bio conjugués et les analyses et expériences sur le petit animal réalisées directement ou indirectement via de la sous-traitance

- Toutes activités de Bioconjugaison notamment à façon et purification d'anticorps directement ou en sous-traitance ;
- Toutes activités de conception, étude, développement, ingénierie, production et commercialisation de tous produits et services / solutions dans le domaine biomédical - directement ou en ayant recours à la sous-traitance ou à des partenariats ;

- Toutes activités de conseil, gestion de projets, formations, audit technique, et plus généralement tout type de prestations en lien avec la chimie, la biologie moléculaire, la biomédecine ;
- Toutes activités de recherche et développement, de recherche fondamentale, de recherche appliquée, de développement expérimental, d'études, de tests afférentes aux activités visées dans l'objet social et donc en particulier en matière biomédicale et notamment le développement de peptides et de protéines thérapeutiques, d'anticorps utilisés à des fins médicales et thérapeutiques, la modification chimique de molécules et anticorps en vue de les utiliser comme biomédicaments, en direct ou en ayant recours à la sous-traitance ;

- La veille technologique et scientifique, formation, animation et information en relation avec les activités susmentionnées ;
- La conception, le développement et l'exploitation de logiciels, bases de données ET autres technologies numériques ; la mise au point et le dépôt de brevet(s), marques, dessins et modèles ainsi que plus généralement la protection de la propriété intellectuelle et la gestion d'un portefeuille de droits ;

- La conception, l'édition et la commercialisation de livres, revues et jeux ;
- L'acquisition, l'administration et gestion de tous biens, droits et valeurs mobilières et immobilières en liaison avec les activités de la société - dépôt, acquisition détention, prise en licence ou concession de licence et plus généralement gestion de tous titres de propriété intellectuelle et notamment marque(s) et brevet(s), etc... ;

- La société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement de société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet ;
- Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, civiles, mobilières, financières, immobilières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

DURÉE : 99 années.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT ET PREEMPTION : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.
La procédure d'agrément ne s'applique pas en cas d'associé unique.
Toutes autres cession ou transmissions d'actions, et sous réserve du respect préalable de la procédure de préemption prévue dans le pacte applicable complétant les statuts, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément préalable tel que prévu dans ledit pacte complétant les statuts.
PRÉSIDENT : M^{me} Amélie, Charlene, Pauline GODARD, de nationalité française, demeurant 10A rue Maurice RAVEL - 21000 DIJON.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2601771

LEGATIS
CID

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL notaire à DIJON le 19 mars 2026, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée

- Dénomination : CID - Capital social : 331.125 € - Durée : 99 ans - Objet social : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location (nue ou meublée), l'exploitation, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, constitution et gestion d'un patrimoine financier pouvant le cas échéant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire, constitution et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers nécessaires outre à la réalisation de l'objet social notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement, acquisition, la mise en valeur, la vente (exceptionnelle) et plus généralement la gestion de tous biens mobiliers pouvant présenter un intérêt patrimonial, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, prestation de conciergerie

- Siège social : 14 Place des Cordeliers 21000 DIJON - Président : Monsieur Benjamin DEVAUGES demeurant à DIJON (21000) 3 Impasse Docteur Domec Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

- Cession d'actions : Libre entre associés ou au profit d'un descendant d'un associé. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité absolue des voix - Immatriculation : RCS DIJON.

Pour avis.

L2601771

LEGATIS
CID

CID

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL notaire à DIJON le 19 mars 2026, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée

- Dénomination : CID - Capital social : 331.125 € - Durée : 99 ans - Objet social : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location (nue ou meublée), l'exploitation, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, constitution et gestion d'un patrimoine financier pouvant le cas échéant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire, constitution et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers nécessaires outre à la réalisation de l'objet social notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement, acquisition, la mise en valeur, la vente (exceptionnelle) et plus généralement la gestion de tous biens mobiliers pouvant présenter un intérêt patrimonial, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, prestation de conciergerie

- Siège social : 14 Place des Cordeliers 21000 DIJON - Président : Monsieur Benjamin DEVAUGES demeurant à DIJON (21000) 3 Impasse Docteur Domec Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

- Cession d'actions : Libre entre associés ou au profit d'un descendant d'un associé. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité absolue des voix - Immatriculation : RCS DIJON.

Pour avis.

L2601771

COMPTABILITÉ

LAMBIN Véronique

03.80.68.25.55

compta.jdp@legalfnet.org

L2601713

BJT
Avocats & Conseils

HOLDING NAOMA

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 24/03/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HOLDING NAOMA

Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :La prise de participation dans des sociétés, quelles que soient la forme de ces sociétés et/ou leurs activités,La gestion et l'animation de ces participations,Le support administratif, financier, stratégique, commercial, comptable, informatique aux sociétés détenues,La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 6 rue Charles Peguy, 21000 DIJON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. GUENFOUDI Naofel 6 rue Charles Peguy 21000 DIJON

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout Associé a le droit de participer aux Décisions Collectives, quel que soit le nombre de ses Actions, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses Actions.La collectivité des Associés représente l'universalité des Associés ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les dissidents, les incapables et les absents.Le droit de participer aux Décisions Collectives est subordonné à l'inscription en compte des Actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la Décision Collective.Tout Associé a autant de voix qu'il possède d'Actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi et les présents Statuts.

Clause d'agrément : Toute Transmission de Titres, à titre onéreux ou gratuit, est soumise à une procédure d'agrément L2601806

IMMO SE
Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : IMMO SE.

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL : 1.000,00 €.

SIÈGE SOCIAL : 78 rue Charles POISOT 21000 DIJON.

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DURÉE : 99 années.

Gérance : M. Sofiane ES SABBANI , 67 B boulevard de Troyes 21240 TALANT sans limitation de durée.

CESSION DE TITRES : avec agrément.

IMMATRICULATION : RCS DIJON.

Pour avis.

L2601714

COMPTABILITÉ

LAMBIN Véronique

03.80.68.25.55

compta.jdp@legalfnet.org

MODIFICATION
DE STATUTS

TRACER
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 80 000 euros
Siège social : 14 Rue Romelet 21600 LONGVIC 301864914 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 80 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur François Xavier JACQUINET, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Société HOLDING URBAN SOLUTIONS société à responsabilité limitée au capital de 78 100 euros, ayant son siège social 29 Rue Devosge 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DIJON 799891270, représentée par Monsieur François-Xavier JACQUINET.

Pour avis Le Président L2600447

TALENZ
ARES
Experts-Comptables & Avocats

FONCIERE STOKER
SAS au capital de 10.002 Euros
Siège social :
Le Bassin - 21320 POUILLY EN AUXOIS
978 434 660 R.C.S. Dijon

Aux termes des délibérations de l'AGE du 26/02/2026 et des décisions du président du 10/03/2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 12.998 € pour le porter de 10.002 € à 23.000 € avec effet au 09/03/2026. Les articles 6 «APPORTS» et 7 «CAPITAL SOCIAL» des statuts ont été modifiés en conséquence. L2601549

LES AURES
SCEA au capital de 2.000 €
Siège social : 34 avenue de la République 21200 BEAUNE
RCS DIJON 931 594 907

Transfert de siège

Le 16/01/2026, les associés ont décidé unanimement de transférer le siège au 17 rue Jean-François Champollion à Beaune (21200).

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Nouvelle mention : Siège social : 17 rue Jean-François Champollion 21200 Beaune

Mentions au RCS de Dijon L2601710

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

ETABLISSEMENTS
CESCUTTI ET
COMPAGNIE

SARL au capital de 45.734,71 €uros
Siège social : 12 rue Edmond Voisenet
21000 DIJON
017 150 681 R.C.S. Dijon

Par décision de l'AGE du 05/02/2026, il a été :

- pris acte du décès de M.Luigi CESCUTTI, gérant associé et du remembrement des 1985 parts sociales lui appartenant, entraînant une nouvelle répartition du capital ;
 - décidé de la nomination de M^{me} Josiane CESCUTTI en qualité de gérante, en remplacement de Luigi CESCUTTI, à compter du 04/12/2025 ;
 - décidé de modifier, à compter du 05/02/2026, l'objet social comme suit :
 - La société continue d'avoir pour objet, en France et à l'Etranger, la détention, la gestion et la mise en location de locaux commerciaux et professionnels à titre principal ; la création, l'exploitation et la gestion de commerces et activités commerciales dans les locaux de la société ;
 - l'acquisition, la construction, la transformation, l'extension, la rénovation, l'aménagement, l'amélioration, la division, la valorisation et la cession occasionnelle de tous biens immobiliers (terrains ou bâtiments) ; la réalisation de tous travaux d'entretien, d'amélioration, de rénovation et de valorisation des biens immobiliers ; la gestion et l'administration de tous biens ; la mise en location ou l'exploitation de biens à titre accessoire, notamment résidentiels ; ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'activité de la société, notamment emprunts, garanties, placements, investissements et prises de participation.
- Modification au R.C.S. de DIJON.
L2601734



TRANSPORTS DGD
BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €uros
Siège social :
10 rue Champeau
21800 QUETIGNY
R.C.S. Dijon 490 310 141

Modification
portant sur le siège social

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} septembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue Champeau à QUETIGNY (21800) au 6 T rue Frédéric Mistral à DOMMARTIN SOUS AMANCE (54770) à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2601715



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GFV DES CHAMPS
PERDRIX

Groupement Foncier Agricole
au capital de 42 000 euros
Siège social : 12 rue des Cheminots,
ZAE LES TERRES D'OR III
21220 GEVREY CHAMBERTIN
508 220 811 RCS DIJON

DUA 17.02.2026 : Transfert du siège social du 16 rue de Gevrey 21220 GEVREY CHAMBERTIN au 12 rue des Cheminots, ZAE LES TERRES D'OR III, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, à compter du 17.02.2026.

RCS DIJON

La gérance

L2601717



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

Société
BEHRINGER
FRANCE

Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
au capital de 675.000 €uros
Siège social :
2 Rue de la Fontaine
ARC SUR TILLE (21560)
403 857 931 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique du 20 mars 2026, il a été décidé de procéder à la nomination du Cabinet ANDRE & ASSOCIES dont le siège est Avenue Charles de Gaulle - 21200 BEAUNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 380 101 774 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

Pour avis.

L2601718



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

MEDECINE
NUCLEAIRE
AUXERRE

Société civile immobilière (SCI)
Capital social : 2.000.000 €uros
Siège social :
11 Bis Cours Général de Gaulle
21000 DIJON
528530371 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 30 janvier 2026, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 2.000.000 € à 66.6667 € et de nommer à compter du 30/01/2026, la société CENTRE DE MEDECINE NUCLEAIRE DU PARC, dont le siège est 20 rue Lounès Matoub - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 414833889, en qualité de gérante en remplacement de Mr Jean-Louis PELLETIER.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2601719



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

MEDECINE
NUCLEAIRE SENS

Société Civile Immobilière (SCI)
Capital Social : 1.320.000 €uros
Siège social :
11 Bis Cours Général de Gaulle
21000 DIJON
502178239 RCS Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 30 janvier 2026, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.320.000 € à 1.320 € et de nommer à compter du 30/01/2026, la société CENTRE DE MEDECINE NUCLEAIRE DU PARC, dont le siège est 20 rue Lounès Matoub, 21000 DIJON, RCS DIJON 414 833 889, en qualité de gérante en remplacement de Mr Jean-Louis PELLETIER.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2601720

ALER

SC au capital de 975 245 €
Siège social : 16, boulevard Winston Churchill - 21000 DIJON
851 848 101 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes des décisions unanimes du 23/03/2026, les associés ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée d'expertise comptable à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 975 245 €. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clause d'agrément : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois-quarts des actions composant le capital social ; le cédant prenant part au vote. M. Eric Bonin et M^{me} Alexandra Le Gouz de Saint Seine, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. Eric Bonin, demeurant 2, rue des Capucines - 21000 DIJON, nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 23/03/2026 et par M^{me} Alexandra Le Gouz de Saint Seine, demeurant 45, rue de la Côte-d'Or - 21000 DIJON, nommée en qualité de directeur général pour une durée indéterminée à compter du 23/03/2026.

Pour avis. Le Président.

L2601805

MALEA

Société à responsabilité limitée
au capital de 57.715 €uros
porté à 557.715 €uros
Siège social :
7 rue Anatole France
21300 CHENOVE
790 240 337 R.C.S. Dijon

Par décision du 26 décembre 2025, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 500.000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 57.715 €.
NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 557.715 €.

Pour avis : La gérance.

L2601768



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

HB Holding

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue du Grand Marchais, Chevillon
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
999 494 891 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 18 mars 2026, le Président de la société par actions simplifiée HB Holding, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue Roland Carraz, 21300 CHENOVE au 4 rue du Grand Marchais, Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE et de modifier en conséquence les statuts.

Le Président

L2601728



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JACQUINOT
PAYSAGISTE

SARL au capital de 141 200 €
Siège social : 27 route de Gray
21490 VAROIS ET CHAGNOT
RCS de DIJON n°385 018 866

Avis de modification

L'AGE du 20/03/2026 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 4 les activités suivantes : L'acquisition de tous terrains ou immeubles, la réalisation d'opérations de promotion immobilière comprenant notamment la construction, la rénovation, la transformation, l'aménagement et la division de tous immeubles en vue de leur vente, en totalité ou par lots ; L'activité de promoteur immobilier et, à ce titre, la maîtrise d'ouvrage de toutes opérations de construction et de commercialisation d'immeubles ;L'acquisition, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers ; L'achat et la revente de biens meubles corporels.

La décision sera effective à compter du 20/03/2026.

Le reste est sans changement.

Modification au RCS de DIJON.
L2601760



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

TITANOBEL

Société par actions simplifiée
au capital de 43.022.000 €uros
Siège social :
Rue de l'Industrie
21270 PONTAILLER SUR SAONE
421 251 836 R.C.S. Dijon

ASSP 23/03/2 026 : Le mandat de la société PKF Arsilon commissariat aux comptes, CAC, étant arrivé à expiration, l'associée unique décide de ne pas renouveler son mandat et de nommer un nouveau CAC titulaire, la société DELOITTE & ASSOCIES, 6 place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2031. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2601773

EURL V.I.C.
PLOMBERIE

EURL au capital de 1 500 €
Siège social : 22 rue de Bellevue
21000 DIJON
RCS de DIJON n°798 247 540

Transfert de siège

En date du 10/03/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 15 allée du Mâconnais, 21000 DIJON à compter du 10/03/2026.

Mention : RCS de DIJON

Victor Garby

L2601807

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT
MUTUEL DE DIJON
DARCY

Convocation

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 22 MAI 2026 à 19h00 heures à l'adresse suivante : Palais des Congrès, 1 boulevard de Champagne - 21000 DIJON avec l'ordre du jour suivant :

- 01 : Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;
 - 02 : Compte-rendu d'activité ;
 - 03 : Présentation du bilan et du compte de résultat ;
 - 04 : Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;
 - 05 : Approbation du bilan et du compte de résultat ;
 - 06 : Affectation du résultat ;
 - 07 : Approbation de la variation du capital social ;
 - 08 : Quitus et décharge au conseil d'administration ;
 - 09 : Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance ;
 - 10 : Elections au conseil d'administration 2 sièges sont à pourvoir (*). Mlle GAST VALERIE, élue sortante, sollicite le renouvellement de votre confiance ;
 - 11 : Elections au conseil de surveillance 3 sièges sont à pourvoir (*). M. HERBIN JEAN FRANCOIS, M. VIGNERON XAVIER, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance ;
 - 12 : Pouvoirs pour les formalités ;
 - 13 : Réponses aux questions ;
 - 14 : Clôture de l'assemblée générale.
- *Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

Les votes pourront se faire entre le 07/05/2026 et le 21/05/2026 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la président(e)
du Conseil d'Administration.
L2601808

POURSUITE D'ACTIVITE



EkoStep

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
8F rue Jeanne Barret - 21000 DIJON
933 005 399 R.C.S. S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 20/03/26, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La présidente.

L2601431

TWENTY ONE
MOTORS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €uros
Siège social : 6 rue du Coteau de Rivière
21520 BOUDREVILLE
903 952 083 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30 janvier 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance.

L2601676

DISSOLUTION

DE SOCIETE



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI ANNA

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 28, rue des Buttes 21000 DIJON
Siège de liquidation : 28, rue des Buttes 21000 DIJON
444 590 764 RCS DIJON

Avis
de dissolution anticipée

AGM 17.03.2026 : dissolution anticipée de la société à compter du 17.03.2026 et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Nomination du liquidateur : Jean -Philippe MATHY, demeurant 28 rue des Buttes 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 28 rue des Buttes 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur

L2601752

SCI GAUDARD
ESCALLIER
CORGIBET

Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 €uros
Siège social :
5 avenue Maréchal Foch
21000 DIJON
Siège de liquidation :
46 rue du Faubourg St Martin
21211 FONTAINE LES DIJON
419 753 108 R.C.S. Dijon

Avis
de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 09/03/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M^{me} Florence CORGIBET-BERTHELON, demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 46 rue du Faubourg Saint Martin pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à FONTAINE LES DIJON (21121), 46 rue du Faubourg Saint Martin. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2601769

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

KAISER
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 30 489 euros
Siège social : 75 Avenue Roland
Carraz - 21300 CHENOVE
Siège de liquidation : 18 rue du Pautet
- 21110 LONGCHAMP
412113896 RCS DIJON

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Emmanuel KAISER, demeurant 18 rue du Pautet 21110 LONGCHAMP, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 18 rue du Pautet 21110 LONGCHAMP. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.
L2406065

GROUPE etc
SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

DIAG.IMMO21
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
37 Rue d'ABRANTES
21500 MONTBARD
R.C.S. Dijon 528 246 341

Aux termes du procès-verbal du 31/12/2025, l'associé unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2025 et à sa mise en liquidation, a nommé comme liquidateur M. Jérôme VALLON demeurant 37 Rue d'Abrantes - 21500 MONTBARD. Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 37 Rue d'Abrantes - 21500 MONTBARD. Mention sera faite au RCS de DIJON. L2601511

ROLET DOROTHEE

Par décision du 28/02/2026, l'associé unique de la société ROLET DOROTHEE, SARL au capital de 3.000 €, Siège social : 1024 rue d'Agey - 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE, R.C.S. DIJON 831 828 595, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Dorothee ROLET demeurant 1024 rue d'Agey - 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE, Gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1024 rue d'Agey - 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis : Le Liquidateur. L2601739

LF IMMO
SCI en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
145 rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
812 284 461 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 20/03/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Franck LE FLOCH demeurant 13 rue de la Houblonnière - 21490 ORGEUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 145 rue des Vieilles Vignes - 21600 LONGVIC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2601723

FLOVERE
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 avenue Foch - 21000 DIJON
Siège de liquidation :
46 rue du Faubourg Saint Martin
21121 FONTAINE LES DIJON
442 849 857 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 09/03/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M^{me} Florence CORGIBET-BERTHELON, demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 46 rue du Faubourg Saint Martin pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à FONTAINE LES DIJON (21121), 46 rue du Faubourg Saint Martin. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.
L2601503

CLOTURE DE LIQUIDATION

OSCAR L'EDEN
SCI en cours de liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège social : 9 passage Thurot
21000 DIJON
RCS DIJON 820 009 918

Clôture de liquidation

En date du 31/10/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon. L2601799

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

Cabinet EP2E
SARL en cours de liquidation
Au capital de 2.700 Euros
Siège social et de liquidation :
23 Avenue Franklin Delano Roosevelt
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 933 687 469

Aux termes du procès-verbal du 01/12/2025 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/12/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON. L2600871

SCCV NOBLE 6
Société en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 46 Avenue du Drapeau - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 46 Avenue du Drapeau - 21000 DIJON
845000082 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal PAGAND, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du e de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.
L2601667

SCCV AHUY PLACE 1
Société en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 46 avenue du Drapeau
21000 DIJON
Siège de liquidation : 46 avenue du Drapeau - 21000 DIJON
801638289 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal PAGAND, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du e de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur
L2601669

ROLET DOROTHEE

Suivant décisions en date du 28/02/2026, l'associée unique de la société ROLET DOROTHEE, SARL en liquidation au capital de 3.000 €, Siège social et siège de liquidation: 1024 rue d'Agey - 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE, R.C.S. DIJON 831 828 595, après avoir entendu le rapport du liquidateur a : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au liquidateur Madame Dorothee ROLET, demeurant 1024 rue d'Agey - 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE et déchargé ce dernier de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2601740

LECRIVAIN
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 152 449 euros
Siège social : 26 rue de Dijon - 21121 DAIX
342333739 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Frédéric LECRIVAIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 31 janvier 2026.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis : Le liquidateur

L2601675

BATI PLUS
Société Civile Immobilière au capital de 1000 EUROS
Siège social : 6 RUE SAINT-JOHN PERSE
21000 DIJON
RCS 513372243 DIJON

Liquidation

Au terme d'une délibération en date du **28 février 2026**, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, Monsieur Bernard RAVET, sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve les opérations relatives dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présent, faisant ressortir un solde négatif de 91 808 €.

La collectivité des associés a constaté la clôture de la liquidation de la Société Civile Immobilière BATI PLUS 21 dont la personne morale cesse d'exister à compter du 28 février 2026.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Le liquidateur

L2601721

LF IMMO
SCI en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
145 rue des Vieilles Vignes
21600 LONGVIC
812 284 461 RCS Dijon

Avis de clôture de liquidation

L'AGO réunie le 20/03/2026 au CABINET LDS, 1 Rue du Rompot 21121 FONTAINE LES DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Franck LE FLOCH, demeurant 13 Rue de la Houblonnière - 21490 ORGEUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis - Le liquidateur.
L2601722

TRIBUNAUX DE COMMERCE EXTÉRIEUR

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

ALYA
2 Place du Général de Gaulle - 89700 TONNERRE.
RCS AUXERRE : 423 469 527.
Etablissement secondaire à DIJON : 423 469 527 - 2012 B 424
ACTIVITE : Achat et vente de chaussures, d'articles de maroquinerie, habillement, accessoires.
Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif en date du : 16/03/2026.
L2601726

PHOENIX INTERNATIONAL PUBLICATIONS FRANCE
57 rue d'Amsterdam - 75008 PARIS, R.C.S. PARIS : 752 101 469.
Etablissement secondaire à DIJON : 752 101 469 - 2014 B 853.
Activité : Bureaux d'une maison d'édition de livres pour enfant.
Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal des activités économiques de Paris du : 24/03/2026.
L2601775

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

ADDICT BEAUNE
25, Rue de Ponthieu - 75008 Paris 8^e Arrondissement .
RCS BESANCON : 841 392 293
Etablissement secondaire à DIJON : 841 392 293 - 2018 B 849
ACTIVITE : Exploitation d'un ou plusieurs établissements d'activités physiques et sportives disposant d'un équipement fixe ou mobile et plus particulièrement d'une salle de musculation
Jugement du tribunal de commerce de Besançon en date du 23/02/2026 prononce la Conversion de la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire, désigne administrateur judiciaire la SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Me Jean-Baptiste AUDRAS et Me Jérôme ABADIE[avec mission assister le débiteur dans sa gestion, désigne mandataire judiciaire la SELARL GUIGON ASSOCIES 3 avenue Commandant Marceau 25000 BESANCON.
L2601727

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

EPOUX SAHUC-AUGRANDJEAN

Modification du régime matrimonial - Apport à communauté

Suivant acte reçu par Maître Marc JESS, notaire à SAINT-APOLLINAIRE (21850), le 25 mars 2026. M.Benoit SAHUC et M^{me} Audrey AUGRANDJEAN, demeurant ensemble 7 rue de la Mare, (21380) SAVIGNY-LE-SEC, mariés le 08/06/2019 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté réduite aux acquêts avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant d'entre eux et d'apporter leur résidence principale sise 7 rue de la Mare, (21380) SAVIGNY LE SEC à la communauté. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître Marc JESS, notaire à SAINT APOLLINAIRE (21850) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois, à compter de la date de parution du présent journal

Le notaire, Marc JESS
L2601811

EPOUX MICHEL Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Marc JESS, notaire à SAINT-APOLLINAIRE (21850), le 20 mars 2026. M.Robert MICHEL et M^{me} Thérèse CÔTE-COLISSON, demeurant ensemble 58 A rue René Cassin, (21850) SAINT-APOLLINAIRE, mariés le 11/09/1976 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté réduite aux acquêts avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant d'entre eux. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître Marc JESS, notaire à SAINT APOLLINAIRE (21850) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois, à compter de la date de parution du présent journal.

Le notaire, Maître Marc JESS
L2601745

EPOUX GILLET

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître JESS Marc, notaire à SAINT APOLLINAIRE (21850), le 13/03/2026.

M. GILLET Bertrand Daniel et M^{me} HARNIST Anne demeurant ensemble 7 rue Nino Ferrer, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR, mariés le 28/07/2000 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître JESS Marc, notaire à SAINT APOLLINAIRE (21850) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Me Marc JESS
L2601753

SUCCESSION VACANTE

Par décision judiciaire en date du 05/04/2018, le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or (25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon) a été nommé curateur de la succession de M^{me} RASINSKA HALINA, décédée le 23/03/2013 à CHATILLON -SUR-SEINE (21). En application de l'art 811 du C. Civil et de l'art 1354 du Code de Procédure Civile, les formalités d'appréhension en déshérence vont être engagées.
L2601596

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PEPIN Ginette décédée le 26/03/2022. Réf. 0218164305. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2601777

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LOGET Alice décédée le 22/01/2025. Réf. 0218164325. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2601778

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. TRAN Nam décédé le 08/07/2025. Réf. 0218164314. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2601779

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} SCHMITZ Gisele décédée le 30/10/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218094708.
L2601780

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LOREAU Cecile décédée le 11/02/2021. Réf. 0218164323. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601781

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GUIGNOT Ludovic décédé le 06/08/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218128978. L2601782

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} ROUSSEAU Bernadette décédée le 27/01/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156817. L2601783

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FREY Nicole décédée le 02/09/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218151191. L2601784

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MATHOUX Danielle décédée le 21/07/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218147152. L2601785

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DELOGE Michel décédé le 17/02/2025. Réf. 0218164318. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601786

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne -Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PIJAK Suzanne décédée le 02/10/2024. Réf. 0218164307. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601787

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/01/2026 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. TRANCHANT Jean-Louis décédé le 13/05/2022. Réf. 0218164306. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2601788

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE DE POISEUL LA GRANGE

Arrêté n° 01 - 2026

Ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural n° 21 de VAUCHENAUX sur l'embranchement d'une longueur de 515 mètres entre la parcelle O 33 et O 36

Le Maire,
Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime Vu les articles R 161-25 à R 161-27 du Code rural et de la pêche maritime Vu le code des relations entre le public et l'administration.
Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/01/2026 approuvant le projet de déclassement du chemin rural n° 12 de VAUCHENAUX sur l'embranchement d'une longueur de 515 mètres situé entre la parcelle O 33 et O 36 dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.
Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public.
Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique ARRETE.

Il sera procédé à une enquête publique sur le déclassement du chemin rural n° 12 de VAUCHENAUX sur l'embranchement d'une longueur de 515 mètres situé entre la parcelle O 33 et O 36 dans le domaine privé de la commune de POISEUL LA GRANGE pour une durée de 15 jours à compter du mercredi 8 avril 2026.

Monsieur Jean-Marc DAURELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

Le mercredi 8 avril 2026 de 14h00 à 16h00 ;
Le samedi 25 avril 2026 de 10h00 à 12h00.

La municipalité de POISEUL LA GRANGE.

VILLE DE DIJON ET VILLE DE LONGVIC

Avis d'enquête publique

Ouverture d'une enquête publique sur le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque destinée à l'alimentation de la station d'épuration «EAU Vitale» à LONGVIC et à DIJON présenté par ODIVEA

Par arrêté conjoint du 20/03/2026 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique portant sur les dossiers de demande de permis de construire n° PC021 231 25 00091 et n° PC021 355 25 00013 déposées le 15/07/2025 en mairie de DIJON et de LONGVIC, par ODIVEA, 40 avenue du Drapeau - 21000 DIJON, en tant qu'ils prévoient un projet unique d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 3.030 kWc sur les territoires des communes de LONGVIC et DIJON destinée à l'alimentation de la station d'épuration «Eau vitale».

Cette enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs, du mardi 21 avril 2026 à 9h00 au jeudi 21 mai 2026 à 17h00.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de DIJON a désigné Monsieur Georges LECLERCQ, officier général de l'armée de l'air, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Marc DAURELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'information relative à l'absence d'avis de la MRAE, ainsi que l'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées, est consultable :

- Sur support papier et sur un poste informatique en mairie de LONGVIC où

le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture en mairie :

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7229
- Sur le site internet de la mairie de LONGVIC à l'adresse : https://ville-longvic.fr/
- Sur le site internet de la mairie de DIJON à l'adresse : https://www.dijon.fr/enquete-publique-projet-de-centrale-photovoltaïque-destinée-a-l'alimentation-de-la-station-depuration-eauvitale-de-Dijon-longvic/

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations :
- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur et tenu à disposition en mairie de LONGVIC ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/7229
- Sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-7229@registre-dematerialise.fr
Les observations peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (1 allée de la Mairie - 21600 LONGVIC).

Les observations peuvent être reçues, de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur titulaire, qui se tiendra à la disposition du public en mairie de LONGVIC, aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Le mardi 21 avril 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 30 avril 2026 de 14h00 à 17h00 ;
- Le jeudi 21 mai 2026 de 14h00 à 17h00.

Une permanence sera également tenue le samedi 25 avril 2026, de 9h00 à 12h00, à la médiathèque Michel Etiévant, 3 route de Dijon - 21600 LONGVIC.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Monsieur Frédéric PIERRE (société ODIVEA) - frederic.pierre@odivea.fr - 06.37.03.08.75.

A l'issue de l'enquête publique, les maires des communes de DIJON et de LONGVIC pourront, chacune en ce qui la concerne, délivrer les permis de construire, assortis éventuellement de préconisations pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

L2601791

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON 83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

VENTIS TEG

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 21/03/2026, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : VENTIS TEG.
FORME : Société par actions simplifiée.
SIEGE SOCIAL : 7 rue de Châtillon à Maligny (89).
OBJET : Holding - gestion de titres de participation et de valeurs mobilières.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 1.000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : M. Dimitri Tavares, né le 26 janvier 1989 à Auxerre (89), de nationalité française, demeurant 7 rue de Châtillon à Maligny (89).

IMMATRICULATION : R.C.S. d'Auxerre.

Pour avis, le président.

L2601730

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON 83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

HOLDING DE LA TOUR

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 18/03/2026, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HOLDING DE LA TOUR.
FORME : Société par actions simplifiée.
SIEGE SOCIAL : 54 rue de la Tour à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89).

OBJET : Holding - gestion de titres de participation et de valeurs mobilières.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 363.000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : M Franck Pourantru, né le 15 janvier 1970 à Tonnerre (89), de nationalité française, demeurant 54 rue de la Tour à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89).

IMMATRICULATION : R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis, le président.

L2601732

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON 83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

30 août

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 23/03/2026, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : 30 août.
FORME : Société par actions simplifiée.
SIEGE SOCIAL : 54 rue de la Tour à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89).

OBJET : Holding - gestion de titres de participation et de valeurs mobilières.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 22.000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : M. Léo Pourantru, né le 30 août 1998 à Chi Lang (Vietnam), de nationalité française, demeurant 54 rue de la Tour à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89).

IMMATRICULATION : R.C.S. d'Auxerre.

Pour avis, le président.

L2601737

COLLECTIVITE TERRITORIALES ENTREPRISE SOCIALES ETABLISSEMENTS PUBLICS

AVOCATS EXPERTS COMPTABLES COMMISSAIRES DE JUSTICE NOTAIRES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

BURGUNDY FAMILY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOUCY du 16 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : BURGUNDY FAMILY.
Siège : Lieu-dit les Gilats - 89130 TOUCY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 400 €.
Objet : La réalisation, la production et l'édition phonographique, l'enregistrement sonore, l'édition musicale, audiovisuelle, artistique, littéraire, publicitaire, multimédia et d'une façon générale l'édition sous toutes ses formes et sur tous supports y compris sur réseau Internet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Samuel HIRSCH, demeurant 5 rue Felix Pyat - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis : Le Président.
L2601743

FLORENTIN MULTISERVICE BOIS ET ENTRETIEN

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 mars 2026, à VILLENEUVE LES GENÊTS.
Dénomination : FLORENTIN MULTISERVICE BOIS ET ENTRETIEN.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 61 Route de Champcevrains - La Bénardière, 89350 VILLENEUVE LES GENETS.
Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : - L'exploitation forestière sous toutes ses formes, notamment la coupe de bois, l'abattage d'arbres, la coupe à façon, le débardage, le façonnage, le transport et la commercialisation de bois ; - La production, la transformation, l'achat et la vente de bois et de produits dérivés, notamment le bois de chauffage, les plaquettes forestières, le bois d'oeuvre et le bois d'industrie ; - Les travaux forestiers, sylvicoles et agricoles, incluant l'entretien de parcelles, le reboisement, le défrichage et la gestion forestière ; - Les travaux

d'aménagement paysager et d'entretien d'espaces verts, publics ou privés, comprenant notamment la création, l'aménagement et l'entretien de jardins, parcs et espaces naturels ; - Les travaux d'élagage, d'ététage, d'abattage d'arbres dangereux ou d'ornement, ainsi que toutes prestations liées à l'entretien des arbres et des haies ; - Toutes prestations de services et de conseils se rapportant directement ou indirectement aux activités susvisées ; - L'achat, la vente, la location de matériels, engins et équipements nécessaires aux activités ci-dessus.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros divisé en 500 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément :
Clauses d'agrément et de préemption.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Florentin Vouhé 61 Route de Champcevrains - La Bénardière 89350 VILLENEUVE LES GENETS.
La société sera immatriculée au RCS Auxerre.
L2601804

MODIFICATION DE STATUTS

CONSULTPRO
Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
au capital de 50.000 Euros
Siège: 6 rue de la Commanderie (Launay)
89260 LA CHAPELLE-SUR-OREUSE
944695758 R.C.S. de Sens

Par AGE du 19-11-2025 il a été décidé, à compter du 19-11-2025, de :
Nommer Gérant Monsieur Bokango Jephthe Lisuku 49 Avenue Kimagungunu Kinshasa Congo en remplacement de Monsieur Mignot Jimmy démissionnaire - transférer le siège social au 6 rue d'Armaillé - 75017 PARIS.
Radiation du R.C.S. de SENS et immatriculation au R.C.S. du PARIS.
L2601627

HYPERSIMPL
SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social :
16 rue Lucie Fandard-Randouin
89770 BOEURS EN OTHE
R.C.S. Sens 751 133 919

L'AGE du 01/02/2026 a décidé à compter du 01/02/2026 de nommer en qualité de co-gérant Monsieur ROGER Sacha, demeurant 51 rue des grands Moulins - 75013 PARIS.
Modification au R.C.S. SENS.
L2601648

CHABLIS WINE NOT
Société par actions simplifiée à capital variable
au capital minimum de 2 223 euros
Siège social : 1 rue des Moulins 89800 CHABLIS
883 422 362 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions des associés en date du 22 décembre 2025, la collectivité des associés a décidé à compter du même jour :
- De prendre acte de la démission de Monsieur Fabien ESPANA de ses fonctions de Président de la société ;
De nommer en remplacement la société HOLDING FE, Société par action simplifiée, au capital de 1 122 312,00 euros, ayant son siège social 1 rue des Moulins 89800 Chablis immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 995 311 149, représentée par Monsieur ESPANA Fabien, son Président, pour une durée non limitée ;
- De prendre acte de la démission de Monsieur Manabu SATO de ses fonctions de Directeur Général de la société ;
De nommer en remplacement la société HOLDING MANA, Société par action simplifiée, au capital de 404 000,00 euros, ayant son siège social 1 rue des Moulins 89800 Chablis immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 995 313 913, représentée par Monsieur Manabu SATO, son Président, pour une durée non limitée ;
- De prendre acte de la démission de Monsieur Tomoyuki NISHINO de ses fonctions de Directeur Général de la société ;
De nommer en remplacement la société HOLDING TOMO, Société par action simplifiée, au capital de 404 000,00 euros, ayant son siège social 23 grande rue 89800 Maligny immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 995 314 861, représentée par Monsieur Tomoyuki NISHINO, son Président,
- De prendre acte de la nomination en qualité de Directrice Générale de la société HOLDING CL, Société par action simplifiée, au capital de 1 000,00 euros, ayant son siège social 12 rue des Rollins 89800 Saint-Cyr-les-Colons, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 995 390 978, représentée par Monsieur Christopher LECOUFFLE, son Président ;
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis La Gérance
L2601477

CONSULTPRO
Société à responsabilité limitée (sans autre indication) au capital de 50.000 Euros
Siège : 6 rue de la Commanderie (Launay)
89260 THORIGNY-SUR-OREUSE
944695758 R.C.S. de SENS

Par AGE du 19.11.2025 il a été décidé , à compter du 19.11.2025, de :
Nommer gérant Monsieur Khiaï Bilal 119 rue Emile Zola - 89100 SENS en remplacement de Monsieur Mignot Jimmy démissionnaire - transférer le siège social au 119 rue Emile Zola - 89100 SENS.
Mention au R.C.S. de SENS.
L2601677

LEGi Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

HB Holding
SASU au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue du Grand Marchais, Chevillon
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
999 494 891 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 18 mars 2026, le Président de la société par actions simplifiée HB Holding, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 78 Avenue Roland Carraz, 21300 CHENOVE au 4 rue du Grand Marchais, Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE et de modifier en conséquence les statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 999 494 891 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Président : Monsieur Hugo BERARDET, demeurant 4 rue du Grand Marchais, Chevillon, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
Le Président
L2601729

STOVE ENERGY
Société par actions simplifiée au capital de 3.500 Euros
Siège social :
8 rue des Roches - 89210 VENIZY
939 454 179 R.C.S. Sens

Des décisions de l'associée unique en date du 28 février 2026, il résulte que l'objet social de la société a été étendu aux activités suivantes :
- Les travaux de menuiserie générale intérieur et extérieur ; la fabrication de meubles en bois ;
- La vente de mobiliers en bois, métal et matières dérivées ;
- L'achat et la vente, par tout moyen, d'appareils et de pièces détachées d'appareil de chauffage et d'articles divers ;
- Le commerce de gros et de détail de biens domestiques ;
- La commercialisation d'équipements de traitement de l'eau, de climatisation et d'équipements utilisant les énergies renouvelables ;
- Le dépannage de tout appareil de chauffage.
Et que les statuts ont été mis à jour en conséquence.
Modification sera faite au R.C.S. de SENS.
L2601770

SJFC
SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE

3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SCI ICAUNAISE
Société civile immobilière au capital de 15.244,90 Euros
Siège social : 14 Allée Moret 89290 VENOY
317 944 569 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 17 mars 2026, l'Assemblée Générale a nommé Monsieur Brice CICHY, demeurant à AUXERRE (89000), 25 La Tour Coulon, en qualité de nouveau cogérant pour une durée illimitée.
Pour avis : La Gérance.
L2601774

SCEA
Château de la Resle
SCEA au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Lieu-dit «La Resle»
89230 MONTIGNY LA RESLE
927 806 174 R.C.S. Auxerre

Aux termes de décisions en date du 31 décembre 2025, les associés ont décidé de porter le capital à la somme de 301.000 € et de modifier en conséquence les statuts.
Inscription modificative au R.C.S. d'AUXERRE.
Pour avis : La gérance.
L2601736

DISSOLUTION DE SOCIETE

BRUNO'S -BLONDEL'S- DEFOE'S
SASU au capital de 3.000 Euros
Siège social : 10 avenue Victor Hugo 89200 AVALLON
R.C.S. Auxerre 882380678

Par décision de l'associé Unique du 25/03/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 25/03/2026 , il a été nommé liquidateur(s) M^{me} BRUNO Caline demeurant au LD Caillou - Res Moko D0404 - 97129 LAMENTIN Guadeloupe et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au R.C.S. de AUXERRE.
L2601801

CLOTURE DE LIQUIDATION

LEGi Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

RADIOTHERAPIE ICAUNAIS
Groupement d'intérêt économique en liquidation
Siège social :
Centre Hospitalier
2 boulevard de Verdun
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
Centre Hospitalier
2 boulevard de Verdun
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre 424 948 065

Avis de clôture de liquidation

AGO du 29/12/2025 au siège de liquidation sis Centre Hospitalier, 2 boulevard de Verdun à 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alexis LEPINOY, Centre Hospitalier, 2 boulevard de Verdun à 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au R.C.S. et la société sera radiée dudit registre.
L2601794

RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric
DEJESUS Emmanuelle
03.80.68.23.67
redaction.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducoeur.org)



Analyse. L'Association des constructeurs européens d'automobiles a dressé un panorama du paysage sur roues du Vieux continent. Un parc vieillissant et électrifié à seulement 2,3%.

256 millions de voitures sur les routes d'Europe



Fin 2024, on dénombrait 256 millions de voitures particulières circulant sur les routes de l'Union européenne. Un chiffre porté à plus de 302 millions en y ajoutant celles des pays européens n'appartenant pas à l'Union dont plus de 38 millions pour le seul Royaume Uni. D'une année sur l'autre, les statistiques mettent en évidence une progression globale de 1,4%, seule la Slovaquie étant en recul de 2,6%.

Selon les pays, on constate des différences notables, pour l'essentiel liées à l'importance de leur population. Sans surprise, les trois marchés majeurs sont, dans l'ordre, l'Allemagne (49,3 millions voitures), l'Italie (40,9 millions) et la France (39,7 millions). Trois nations ayant une industrie automobile historiquement forte. Cependant, dans ces trois pays la progression est inférieure à la moyenne européenne. Autres acteurs majeurs de l'Union, l'Espagne (26,4 millions) et la Pologne (20,5 millions). Logique

dans le premier cas, plus surprenant dans le second. Aucun autre état européen n'atteint les 10 millions de voitures. Seuls les Pays-Bas (9,6 millions) et la Roumanie (8,4 millions) s'en rapprochent. Ensuite, on trouve un groupe dense disposant d'un parc roulant situé entre 5 et 6,5 millions de voitures : de l'Autriche au Portugal en passant par la Belgique, la République Tchèque, la Grèce, la Suède et la Suisse. A l'autre bout de l'échelle, les petits poucets sont un duo insulaire : Malte (330.000) et l'Islande (249.000).

Il faut y ajouter les utilitaires légers, un bataillon de 31 millions véhicules pour l'Union et près de 38 millions en incluant l'ensemble des autres pays européens. La France a la réputation d'être le pays des VUL. Réputation non usurpée puisque c'est dans notre pays qu'on en compte le plus en Europe : 6,5 millions. C'est 800.000 de plus qu'au Royaume Uni, deux millions de plus qu'en Italie, deux millions et demi si on compare à l'Espagne et trois millions par rapport à l'Allemagne.

Coté poids lourds, on en dénombre un peu plus de 6 millions dans l'UE et un million supplémentaire pour l'Europe entière. L'Italie (988.000) et l'Allemagne (969.000) pointent largement en tête devant la Pologne (841.000). La France (621.000) apparaît au 4e rang. Des camions étrangers qui circulent souvent sur les routes de France, pays de transit... Enfin, les cars et bus comptent pour 850.000 au total. Si on fait les additions, l'ensemble du parc roulant européen frôle les 294 millions de véhicules dans l'UE, 348 millions pour l'ensemble de l'Europe dont près de 54 millions en Allemagne, avec derrière un trio qui se suit de près l'Italie et la France, environ 47 millions chacun, et le Royaume Uni (45 millions).

SEULEMENT 2,3% DE VOITURES ÉLECTRIQUES EN EUROPE

Les statistiques de l'ACEA permettent également de connaître le poids des différentes énergies, en particulier des voitures

particulières. Sans surprise, les moteurs thermiques restent largement majoritaires. A commencer par ceux roulant au sans plomb (49,2%), devant les diesel (38,4%). La part des 100% électriques reste anecdotique (2,3%) alors que les hybrides simples (5%) et rechargeables (1,4%) sont également très minoritaires. Poids lourds (96,3%), utilitaires (90,3%) et bus (88,7%) restent très largement acquis au gazole. L'avènement du tout électrique reste un objectif lointain, très lointain. Sera-t-il atteint en 2050, date théorique à laquelle la circulation de la totalité voitures thermiques sera définitivement interdite ? On est loin du compte pour le moment. Même en Norvège où les voitures mises sur le marché sont presque toutes 100% électriques, on n'en dénombre que 27%, soit nettement moins que les diesel.

Autre élément intéressant : l'âge moyen du parc roulant européen. Il ne cesse de vieillir pour atteindre 12,7 années au sein de l'UE. Rares

sont les pays où il est inférieur à 10 ans. La palme de la jeunesse revient au Luxembourg avec 8,2 ans. A l'inverse, c'est dans les anciens pays d'Europe de l'Est qu'on trouve les voitures les plus âgées. Cas à part : la Grèce où roulent les véhicules les plus vieux de l'UE : 17,8 ans. Des valeurs directement liées à la prospérité économique des différents états de l'Union. La situation est relativement homogène pour ceux qu'on considère comme les « grands » pays automobiles par le volume de leur parc. L'Allemagne (10,6 ans) devance la France (11,5 ans) et l'Italie (13 ans).

Un parc roulant plutôt âgé, vieillissant dans la plupart des pays de l'Union, motorisé à une écrasante majorité par des blocs thermiques utilisant le sans plomb et le gazole, très peu converti au tout électrique : ce tableau d'ensemble met en évidence le long chemin restant à parcourir pour parvenir au zéro émission à l'horizon 2050.

Dominique Marée

Nathalie Koenders. Elle vient de remporter sur son nom les municipales de Dijon avec un score jamais atteint par la gauche, balayant d'un coup tous les procès en illégitimité faits par ses opposants. Son défi désormais : inscrire la ville dans les grands projets de la métropole, en y imprimant sa patte.

Heureuse élue



L'élection de Nathalie Koenders à la mairie de Dijon avec un score sans appel (58,4%)

prend sa source en 2012, lorsqu'en marge du congrès du PS - dont les têtes de file s'appellent alors Martine Aubry, Manuels Valls ou Benoît Hamon - François Rebsamen l'aborde, elle qui est déjà adjointe au commerce : « J'étais au PRG. Il me dit : "Voilà, il faut toujours penser à sa succession et moi je pense à toi. Donc il va falloir que tu adhères au PS et que tu te prépares." Du coup la graine germe. Quand je deviens première adjointe en 2014, je me dis que c'est par rapport à cela. Et je me suis préparée à cette éventualité. » Ce qu'elle ne pouvait pas préparer en revanche, c'est de devoir, presque immédiatement, assurer l'intérim suite au décès du maire Alain Millot. L'histoire se répètera quatre ans plus tard lorsque François Rebsamen se retire quelques mois pour soigner un cancer. Elle vaut mieux qu'un joker : Nathalie Koenders le sait, elle est prête. 2020 ne sera pourtant pas pour elle : dans un pays bouleversé par l'épidémie de la covid, François Rebsamen remporte un quatrième mandat qui aurait dû l'emmener jusqu'en 2026. Mais lorsqu'en novembre 2024 il annonce démissionner avant son échéance, il ne fait de doute pour personne que sa successeuse désignée occupera son siège. Le soir du 25 novembre 2024, le conseil municipal vote et sans surprise, Nathalie Koenders devient la première femme maire de la capitale des Ducs. Ses opposants se déchaînent sur l'air de l'illégitimité, une chanson que le résultat du 22 mars dernier est venu enrayer.

PROXIMITÉ ET RÉALISME

La raison de ce succès, Nathalie Koenders l'analyse assez simplement : « La proximité. C'est notre marque de fabrique. On gagne une élection avec des grands projets, mais on peut la perdre si on ne fait pas de proximité car il est important d'aller écouter les gens et de leur expliquer les choses sans langue de bois. Quand ce n'est pas possible, je ne dis pas "oui, on va le faire". On ne va pas refaire la campagne, mais mes concurrents avaient des propositions irréalistes soit parce que la loi ne le permet pas (comme un casino à la CIGV, une idée de Thierry Coudert, Ndlr) ou parce que les finances ne le permettent pas. C'est comme ça que les gens se détachent de la politique. Quand on est élu local, il faut avoir cette réflexion. Je serai la maire de tous les Dijonnais, ceux qui ont voté pour nous mais aussi ceux qui n'ont pas voté pour nous, car il faut essayer de comprendre leur point de vue. »

Ses projets pour Dijon, qui doivent évi-



« Quand je fais des choses, je les fais à fond. [...] Quand on est maire, c'est aussi une façon de fonctionner : quand je m'engage dans quelque chose, je veux le faire à fond, bien, et avoir des résultats. Crédit : Jonas Jacquet-Ville de Dijon. »

demment s'inscrire dans le programme de grands travaux de la métropole dijonnaise, reflètent ce désir de servir le quotidien pour une ville « écologique, sociale et attractive » (son slogan de campagne) : outre une mutuelle municipale (sorte d'achat groupé pour faire baisser le coût), la ville s'engage dans la troisième ligne de tram, une végétalisation accrue - « On va désimperméabiliser, on va planter des arbres, cela va améliorer aussi

« C'est mon moteur : être perfectionniste, avoir un challenge et aller le chercher en s'en donnant les moyens. »

la desserte pour les mobilités actives, les piétons et les vélos, créer davantage d'îlots de fraîcheur dans tous les quartiers » - la poursuite de l'aménagement du centre-ville « notamment sur Auguste Comte et Place des Halles, à l'instar de ce qu'on a fait sur Monge et Bossuet », la rénovation des serres historiques du Jardin de l'Arquebuse et de la salle de l'Orangerie « pour en faire vraiment un lieu dédié à la connaissance du vivant ». L'attractivité économique mobilisera plusieurs dizaines de millions pour refaire le Parc des Expositions. Voilà pour le positif.

Elle n'élude pas le point noir, la Cité de la gastronomie, dont la partie commerce (privée) n'en finit pas de ne pas trouver son modèle : « Le grand hall est magnifique, on va peut-être voir à le récupérer. Actuellement il est froid, il faut peut-être le faire vivre davantage, on va réunir tous les acteurs pour voir ce que l'on peut faire ».

« J'AI APPRIS, J'AI BOSSÉ... »

L'autre raison du succès de sa candidature tient également, confie Nathalie Koenders, à son attachement sincère à la ville qui l'a vue grandir. Arrivée très jeune, elle y a vécu le divorce de ses parents puis au gré de ses études fortement teintées de sport de haut niveau - elle a été championne de France seniors en kayak - a emménagé dans tellement de quartiers de Dijon qu'elle en connaît la cartographie par cœur. On pourrait en ajouter d'autres, comme la ténacité, la résistance et le goût de la gagne, qualités essentielles pour briller et durer en politique. Éprouvées, sûrement, dans la compétition - « On se demande toujours si c'est le sport qui nous forge et le fait d'avoir été championne de haut niveau, ou si c'est parce qu'à la base on est comme ça qu'on y arrive », analyse Nathalie Koenders - mais aussi, sûrement, dans une vie personnelle passée qu'elle protège, soucieuse de ne parler que « des choses positives », même si

certaines douleurs affleurent dans la conversation. On pariera aussi sur sa capacité de travail et un certain pragmatisme, ses réponses lorsqu'on l'interroge sur sa relation au pouvoir. « J'ai commencé en étant adjointe, j'avais le plus petit bureau. J'ai appris, j'ai bossé, j'ai eu plusieurs délégations. Ce n'est pas une question d'ego, même s'il en faut un peu pour se voir sur des affiches. Mais il

faut savoir prendre du recul pour que ça ne nous monte pas à la tête. La célébrité ou le pouvoir peuvent être tragiques si l'on n'y est pas préparé. En politique, on peut passer très vite du Capitole à la Roche Tarpéienne... »

POUR SUIVRE SANS (SE) TRAHIR

Si les projets de la nouvelle maire abondent, son défi personnel, alors qu'elle devra compter avec la présence de François Rebsamen à la tête de Dijon métropole, sera enfin celui de l'héritage : comment tracer sa propre voie sans trahir ni se trahir ? « François Rebsamen m'a mis le pied à l'étrier et m'a fait confiance, je lui en serai toujours reconnaissante, balaie Nathalie Koenders. J'ai une certaine loyauté envers lui. Je pense qu'on gère la suite avec intelligence : il a préparé sa succession pour que cela se passe le mieux possible et cela a marché. On reconnaît aussi un grand homme politique à sa façon de transmettre le pouvoir. » Et une femme politique ? « Symboliquement, être la première femme maire de Dijon était un beau clin d'œil. Mais les défauts ou les qualités ne sont pas genrés. Ce qui m'a fait plaisir, c'est de voir des petites filles s'identifier : des mamans me disaient que leur fille, en me voyant sur l'affiche, disait vouloir être maire plus tard. »

Emmanuelle de Jesus



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

